



BNP PARIBAS CASH INVEST

Rapport annuel au 28 Mars 2024

Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT EUROPE

Siège social : 1, boulevard Haussmann 75009 Paris

Dépositaire : BNP PARIBAS SA

Sommaire

Rapport de gestion

Orientation des placements.....	3
Politique d'investissement	9
Certification	29

Comptes annuels

Bilan actif.....	34
Bilan passif.....	35
Hors-bilan	36
Compte de résultat.....	40

Comptes annuels - Annexe

Règles et méthodes comptables	41
Evolution de l'actif net.....	44
Complément d'information 1.....	45
Complément d'information 2.....	46
Ventilation par nature des créances et dettes	48
Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument	49
Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan	50
Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan	51
Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan	52
Affectation des résultats	53
Résultat et autres éléments.....	65
Inventaire.....	71

ORIENTATION

IDENTIFICATION

CLASSIFICATION

Fonds monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) court terme.

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion du FCP est, sur une durée minimum de placement d'un jour, d'obtenir une performance nette de frais égale à la performance de l'indice de référence du marché monétaire de la zone euro, l'€STR (Euro short-term rate), diminuée des frais de gestion financière et frais administratifs externes facturés au FCP et relatifs à chaque catégorie de parts.

En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par le FCP ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et le FCP verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.

INDICATEUR DE REFERENCE

L'euro short-term rate (€STR) est un taux à court terme en euros qui reflète les coûts d'emprunt au jour le jour en euros non garantis pour les banques de la zone euro. Le taux est publié par la BCE à 8 heures (heure d'Europe centrale) tous les jours d'ouverture de TARGET 2. Si, après la publication, sont détectées des erreurs qui affectent l'€STR à concurrence de plus de 2 points de base, la BCE révisera et publiera de nouveau l'€STR le même jour, à 9 heures (heure d'Europe centrale). Sur le site de la BCE, aucune modification ne sera apportée à l'€STR après cette heure. L'€STR est calculé sous la forme d'une moyenne de taux d'intérêt pondérée par le volume de transactions réalisées.

Pour toute information complémentaire concernant l'€STR, les investisseurs sont invités à consulter le site internet suivant : <https://www.ecb.europa.eu>.

La société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en oeuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

1. STRATEGIE UTILISEE POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF DE GESTION :

Le processus d'investissement résulte d'une approche « top-down » et se décompose en quatre étapes :

1 Analyse macro-économique et prévisions de marché

L'équipe de gestion monétaire se réunit mensuellement en comité afin d'analyser :

- Les évolutions macro-économiques des principales zones géographiques (Etats-Unis, Europe...),
- Les politiques monétaires des principales banques centrales (FED, BCE)
- Les instruments monétaires des banques centrales : liquidité en circulation, niveau de réserves obligatoires, adjudications...

Ces analyses conduisent à déterminer le scénario central de taux d'intérêt et à définir l'allocation d'actifs à implémenter dans les portefeuilles.

2 Allocation tactique d'actifs par type d'instrument

- Répartition entre instruments à taux fixes et/ou à taux variables,
- Choix des maturités : au moins 7,5% de l'actif net en titres à échéance journalière et au moins 15% de l'actif net en titres à échéance hebdomadaire (pouvant inclure jusqu'à 7,5% de l'actif net en titres pouvant être vendus et réglés dans les cinq jours ouvrables).

3 Sélection des secteurs et émetteurs

La sélection des secteurs et émetteurs (publics et privés) est déterminée en comité de crédit composé de l'équipe de contrôle des risques de gestion et de l'équipe des analystes crédit.

Ce comité définit une liste d'émetteurs qui pourront être utilisés comme support d'investissement par l'équipe de gestion monétaire. Cette liste fixe également une limite d'investissement par émetteur.

4 Sélection des valeurs et positionnement sur la courbe des taux

A la suite de l'élaboration de la liste des émetteurs autorisés, l'équipe de gestion monétaire sélectionne les instruments financiers en fonction :

- de leur liquidité,
- de leur rentabilité,
- de la qualité de crédit
- de leur sensibilité

En termes de risque de taux, la Weighted Average Maturity (WAM) du portefeuille est limitée à 60 jours.

La WAM constitue une mesure de la durée moyenne jusqu'à l'échéance de tous les titres détenus par le FCP, pondérée pour refléter le poids relatif de chaque instrument, en considérant que l'échéance d'un instrument à taux révisable est le temps restant à courir jusqu'à la prochaine révision du taux monétaire, plutôt que le temps restant à courir jusqu'au remboursement du principal de l'instrument.

Les instruments dérivés seront pris en compte pour le calcul de la WAM.

En termes de risque de crédit, la Weighted Average Life (WAL) du portefeuille est limitée à 120 jours.

La WAL est la moyenne pondérée des durées de vie résiduelles de chaque valeur détenue par le FCP, c'est-à-dire la durée de vie restant à courir jusqu'au remboursement intégral du capital du titre.

Les instruments dérivés seront pris en compte pour le calcul de la WAL.

Enfin, aucun titre n'a de durée de vie supérieure à 397 jours.

Les titres en devises font l'objet d'une couverture systématique via des instruments dérivés.

Il n'y a pas d'exposition au risque de change pour le résident français ou de l'un des pays de la zone euro.

En complément, l'équipe de gestion intègre des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Le FCP investit au moins 90% de son actif net dans des titres d'émetteurs et/ou des OPC ayant fait l'objet d'une analyse de leurs critères ESG par une équipe d'analystes spécialisés de la société de gestion. Le calcul du pourcentage précité est effectué en excluant les liquidités détenues par le FCP.

Le FCP aura une notation ESG supérieure à celle de son univers d'investissement extra-financier, qui est défini comme étant l'ensemble des émetteurs d'obligations ou autres titres de créance aggregate court terme, c'est-à-dire inférieur à 3 ans sans considérations particulières sur le rating.

Sont exclus les émetteurs exerçant une activité dans des secteurs sensibles, et ne se conformant pas aux politiques sectorielles (par exemple la production d'énergie à partir de charbon), de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT disponibles sur son site Internet. Sont également exclus les émetteurs ne respectant pas les Dix Principes du Pacte Mondial des Nations Unies et/ou les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales

L'analyse ESG est renforcée par une politique active d'engagement de la société de gestion avec les émetteurs vers des pratiques responsables (engagement individuel et collectif et/ou vote en assemblée générale).

La prise en compte des critères ESG et de développement durable dans la stratégie d'investissement du FCP peut conduire à l'exclusion des titres de certains émetteurs. En conséquence, la performance du FCP peut être meilleure ou moins bonne que la performance d'un OPC investi dans la même classe d'actifs qui n'intègre pas dans sa stratégie d'investissement des critères ESG ou de développement durable.

Information relative aux règlements SFDR et Taxonomie :

Le FCP promeut, entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance conformément à l'article 8 du règlement européen du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) et contient une proportion minimale de ses actifs dans des investissements durables au sens de ce même règlement.

Dans le cadre de son approche extra-financière, la société de gestion intègre dans ses décisions d'investissement les risques de durabilité. L'étendue et la manière dont les problématiques et les risques de durabilité sont intégrés au sein de sa stratégie varient en fonction de certains facteurs tels que la classe d'actifs, la zone géographique et les instruments financiers utilisés.

Les éléments d'informations précontractuelles sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le FCP sont disponibles en annexe du prospectus conformément au règlement délégué (UE) du 6 avril 2022 complétant le règlement SFDR.

2. PRINCIPALES CATEGORIES D'ACTIFS UTILISES (HORS DERIVES INTEGRES) :

Le portefeuille du FCP est constitué des catégories d'actifs et instruments financiers suivants :

• Actions

Néant.

• Titres de créance et instruments du marché monétaire

Le FCP peut investir 100% de son actif net sur des instruments du marché monétaire, des titres de créances négociables ou obligations, libellés en Euro et/ou en devises (avec dans ce cas la mise en place d'une couverture de change), émis par des émetteurs privés, publics, supranationaux de tous pays.

En application des dispositions dérogatoires de l'article 17§7 du règlement (UE) 2017/1131 et conformément au principe de la répartition des risques, le FCP peut investir plus de 5% et jusqu'à 100% de ses actifs (20% pour les émetteurs des pays émergents) dans différents instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par les administrations, institutions ou organisations.

Les émetteurs autorisés dans le cadre du ratio dérogatoire de l'article 17§7 du règlement (UE) 2017/1131 sont les suivants :

- l'Union européenne,
- les administrations nationales (pays ou agences étatiques – par exemple : Republic of Singapore ou la Caisse d'amortissement de la dette sociale - CADES), régionales (par exemple : les 18 régions ou les 101 départements français) ou locales (par exemple : la Société du Grand Paris, Rennes Métropole mais également City of Stockholm ou City of Turin) des États membres ou leurs banques centrales,
- la Banque centrale européenne, la Banque européenne d'investissement, le Fonds européen d'investissement, le mécanisme européen de stabilité, le Fonds européen de stabilité financière,
- une autorité centrale ou la banque centrale d'un pays tiers (comme entre autres la Norvège, la Suisse, le Canada, le Japon, l'Australie, les États-Unis...) telle que la Réserve fédérale des États-Unis (FED)...
- le Fonds monétaire international, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Banque de développement du Conseil de l'Europe, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque des règlements internationaux.

Le FCP peut investir jusqu'à 20 % maximum de l'actif net en titres émis par des sociétés dont le siège social est situé dans un pays émergent.

Le portefeuille est investi dans des titres de haute qualité de crédit.

La société de gestion s'assure que les instruments du marché monétaire dans lesquels le FCP investit soient de haute qualité selon un processus interne d'appréciation de la qualité de crédit.

La société de gestion dispose de moyens internes d'évaluation des risques de crédit pour sélectionner les titres du FCP et ne recourt pas exclusivement ou systématiquement aux notations émises par des agences de notation.

L'utilisation des notations externes participe à l'évaluation globale de la qualité de crédit d'une émission ou d'un émetteur sur laquelle se fonde la société de gestion pour définir ses propres convictions en matière de sélection des titres.

BNP PARIBAS CASH INVEST

Le FCP peut investir à titre accessoire en obligations, titres de créances négociables et titres négociables à moyen terme non négociés sur des marchés réglementés. Ces titres devront respecter les critères d'éligibilité imposés par le règlement (UE) 2017/1131.

La dette privée peut représenter jusqu'à 100% de l'actif net.

• Parts ou actions d'OPCVM, de FIA ou de fonds d'investissement étrangers

Pour la gestion des liquidités ou un type de gestion spécifique, le FCP peut investir jusqu'à 9,99% de son actif net :

- en parts ou actions d'OPCVM français et/ou européens de classification « Fonds monétaire court terme », conformes au règlement (UE) 2017/1131.

Les OPCVM mentionnés ci-dessus peuvent être gérés par BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France et les sociétés de gestion du groupe BNP Paribas.

3. INSTRUMENTS DERIVES :

Le FCP peut intervenir sur les marchés à terme réglementés et/ou de gré à gré, français et/ou étrangers, autorisés par l'arrêté du 6 septembre 1989 et les textes le modifiant (pour les contrats d'instruments financiers uniquement).

Sur ces marchés, le FCP peut recourir aux produits suivants :

- futures sur taux d'intérêt

- options de taux

- swaps de taux et de devises.

L'ensemble de ces instruments peut être utilisé pour couvrir le portefeuille contre les risques de taux et/ou de change.

L'engagement qui peut résulter de l'emploi des instruments financiers dérivés peut représenter jusqu'à 100% de l'actif net du FCP.

Le FCP n'a pas recours à des contrats d'échange sur rendement global (« Total Return Swap »).

Ces instruments financiers sont conclus avec des contreparties sélectionnées par la société de gestion, elles peuvent être des sociétés liées au Groupe BNP Paribas.

La ou les contreparties éligibles ne dispose(nt) d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille du FCP.

4. INSTRUMENTS INTEGRANT DES DERIVES :

Pour réaliser son objectif de gestion, le FCP peut également investir sur les instruments financiers intégrant des dérivés suivants : les titres « puttables » afin de réduire la WAL du portefeuille, sous réserve du respect des conditions prévues dans le règlement (UE) 2017/1131.

Ces instruments pourront aussi être utilisés en couverture du portefeuille contre le risque de crédit.

La limite d'engagement sur l'ensemble de ces marchés est de 100% de l'actif net du FCP.

5. DEPOTS :

Pour réaliser son objectif de gestion ou optimiser la gestion de trésorerie, le FCP pourra effectuer des dépôts auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit et dans la limite de 100% de l'actif net. Ces dépôts sont effectués dans les conditions prévues par l'article 12 du règlement (UE) 2017/1131.

6. EMPRUNTS D'ESPECES :

Néant.

Toutefois, en cas de rachat exceptionnel, le FCP peut se retrouver débiteur de façon temporaire et sans que cette position ne soit liée à un acte de gestion. La situation débitrice sera résorbée au plus vite et dans le meilleur intérêt des porteurs.

7. OPERATIONS D'ACQUISITION ET DE CESSION TEMPORAIRE DE TITRES :

Pour la gestion de ses liquidités, le FCP peut recourir dans la limite de 100% de son actif net à des prises en pension et dans la limite de 10% de son actif net à des mises en pension.

BNP PARIBAS CASH INVEST

Ces opérations seront conclues avec des contreparties sélectionnées par la société de gestion parmi les établissements ayant leur siège social dans un pays membre de l'OCDE ou de l'Union européenne mentionnés au R.214-19 du code monétaire et financier. Elles pourront être effectuées avec des sociétés liées au Groupe BNP Paribas. Les contreparties devront être de haute qualité de crédit.

Des informations complémentaires concernant les opérations d'acquisition et cession temporaire de titres figurent à la rubrique frais et commissions du prospectus.

8. INFORMATIONS RELATIVES AUX GARANTIES FINANCIERES DE L'OPCVM :

Afin de se prémunir d'un défaut d'une contrepartie, les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres ainsi que les opérations sur instruments dérivés négociés de gré à gré, peuvent donner lieu à la remise de garanties financières sous la forme de titres et/ou d'espèces qui sont conservées dans des comptes ségrégués par le dépositaire.

L'éligibilité des titres reçus en garantie est définie conformément à des contraintes d'investissement et selon une procédure de décote définie par le département des risques de la société de gestion. Les titres reçus en garantie doivent être liquides et cessibles rapidement sur le marché. Les titres reçus d'un même émetteur ne peuvent dépasser 20% de l'actif net du FCP (à l'exception des titres émis ou garantis par un Etat membre de l'OCDE éligible pour lesquels cette limite peut être portée à 100% à condition que ces 100% soient répartis sur 6 émissions dont aucune ne représente plus de 30% de l'actif net du FCP) dans les conditions prévues par la réglementation applicable. Ils doivent être émis par une entité indépendante de la contrepartie.

Actifs
Espèces (EUR)
Instruments de taux
Titres émis ou garantis par un état des pays de l'OCDE éligibles Le FCP peut recevoir en garantie, pour plus de 20% de son actif net, des titres émis ou garantis par un Etat membre de l'OCDE éligible. Ainsi, le FCP peut être pleinement garanti par des titres émis ou garantis par un seul Etat membre de l'OCDE éligible.
Titres supranationaux et titres émis par des agences gouvernementales
Titres de créances et obligations émis par des émetteurs privés
Instruments du marché monétaire émis par des émetteurs privés
Parts ou actions d'OPCVM « monétaire court terme » (1)

(1) Uniquement les OPCVM gérés par les sociétés du Groupe BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Holding.

Les garanties financières autres qu'en espèces ne doivent pas être vendues, réinvesties ou mises en gage et sont conservées sur un compte ségrégué auprès du dépositaire.

Les garanties financières reçues en espèce pourront être réinvesties conformément à la position AMF n°2013-06. Ainsi les espèces reçues pourront être placées en dépôt, investies dans des obligations d'Etat de haute qualité, utilisées dans le cadre d'opérations de prises en pension ou investies dans des OPCVM « monétaire court terme ».

Pour les opérations de mise et de prise en pensions, le FCP respecte en sus les dispositions des articles 14 et 15 du règlement (UE) 2017/1131 et notamment :

- les liquidités reçues peuvent être placées en dépôt ou en instruments du marché monétaire émis ou garantis selon les modalités de l'article 15§6 du règlement (UE) 2017/1131,
- les actifs reçus ne peuvent être ni cédés, ni réinvestis, ni engagés ou transférés,
- les actifs reçus sont suffisamment diversifiés et l'exposition maximale à un émetteur est limitée à 15% de l'actif du FCP.

GARANTIE FINANCIERE :

Outre les garanties visées au paragraphe 8, la société de gestion constitue une garantie financière sur les actifs du FCP (titres financiers et espèces) au bénéfice du dépositaire au titre de ses obligations financières à l'égard de celui-ci.

RISQUE GLOBAL

La méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC qu'elle gère est la méthode de calcul de l'engagement.

PROFIL DE RISQUE

Le FCP est un OPCVM classé « Fonds monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) court terme ».

L'investisseur est donc exposé aux risques suivants :

- de taux : en cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur des produits investis peut baisser et inversement, et ainsi provoquer une variation de la valeur liquidative.

- de crédit : il est lié à la capacité d'un émetteur à honorer ses dettes et au risque de dégradation de la notation d'une émission ou d'un émetteur qui pourrait entraîner la baisse de la valeur de ses titres de créance dans lesquels le FCP est investi.

- de perte en capital : l'investisseur est averti que la performance du FCP peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital investi (déduction faite des commissions de souscription) peut ne pas lui être totalement restitué.

- lié à l'investissement sur les titres émis par les pays émergents : les économies des pays émergents sont plus fragiles et plus exposées aux aléas de l'économie internationale. De plus les systèmes financiers y sont moins matures. Les risques de pertes en capital importantes ou d'interruption dans la négociation de certains instruments financiers sont non négligeables.

- de conflit d'intérêts potentiels : ce risque est lié à la conclusion d'opérations d'acquisitions ou cessions temporaires de titres au cours desquelles le FCP a pour contrepartie et/ou intermédiaires financiers une entité liée au groupe auquel appartient la société de gestion du FCP.

- de durabilité : Les risques de durabilité non gérés ou non atténués peuvent avoir un impact sur les rendements des produits financiers. Par exemple, si un événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance se produisait, cela pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur d'un investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du FCP, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

- lié à la prise en compte de critères extra-financiers : Une approche extra-financière peut être mise en place de différente manière par les gestionnaires financiers, notamment en raison de l'absence de labels communs ou harmonisés au niveau européen. Il peut ainsi être difficile de comparer des stratégies intégrant des critères extra-financiers. En effet, la sélection et les pondérations appliquées à certains investissements peuvent être basées sur des indicateurs qui partagent le même nom mais ont des significations différentes. Lors de l'évaluation d'un titre sur la base de critères extra-financiers, un gestionnaire financier peut utiliser des sources de données fournies par des prestataires externes.

Compte tenu de la nature évolutive des critères extra-financiers, ces sources de données peuvent actuellement être incomplètes, inexactes, indisponibles ou être mises à jour. L'application de normes de conduite responsable des affaires ainsi que de critères extra-financiers dans les processus d'investissement peut conduire à l'exclusion des titres de certains émetteurs. Par conséquent, la performance financière du FCP peut parfois être meilleure ou moins bonne que celle de fonds similaires qui n'appliquent pas ces critères. En outre, les méthodologies propriétaires utilisées dans le cadre de la prise en compte de critères extra-financiers pourront faire l'objet de révisions en cas d'évolution réglementaire ou de mises à jour pouvant mener, en conformité avec la réglementation applicable, à la modification à la hausse ou à la baisse de la classification des produits, des indicateurs utilisés ou des niveaux d'engagements d'investissement minimum fixés.

- de contrepartie (accessoire) : ce risque est lié à la conclusion de contrats sur instruments financiers à terme (cf. rubrique « Instruments dérivés » ci-dessus) ou d'opérations de cessions/acquisitions temporaires de titres (cf. rubrique « Opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres » ci-dessus) dans le cas où une contrepartie avec laquelle un contrat a été conclu ne tiendrait pas ses engagements (par exemple : paiement, remboursement), ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

DUREE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDEE

1 jour

RAPPORT DE GESTION

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Deloitte & Associés

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

Le début de la période sous revue correspond au moment où la Banque centrale européenne (BCE) a abandonné les hausses de 50pb de ses taux directeurs pour les remonter de 25pb en mai, juin, juillet et septembre, portant le taux de dépôt à 4,00 %, la facilité de prêt marginal à 4,75 % et les opérations principales de refinancement à 4,50 %. Depuis le début du cycle en juillet 2022, les taux ont été remontés de 450pb. La communication de la BCE a laissé entendre que cette hausse serait la dernière et des commentaires ultérieurs ont indiqué que le choix entre statu quo et hausse en septembre avait été difficile compte tenu d'un environnement particulièrement incertain. De fait la BCE est confrontée à une situation délicate où le marché du travail reste tendu (à 6,5 % en février 2024, le taux de chômage n'a jamais été aussi bas) mais où l'activité des entreprises souffre de la baisse de la demande. A l'occasion de sa conférence de presse qui a accompagné ce qui était alors présenté comme une « pause » dans le resserrement le 26 octobre, Christine Lagarde a reconnu que la transmission de la politique monétaire était « vigoureuse, freinant la demande et contribuant ainsi au ralentissement de l'inflation ». Il est rapidement apparu que le Conseil des Gouverneurs était préoccupé par les risques baissiers sur la croissance face à la faiblesse de la demande intérieure. En décembre, la BCE a tenu à répéter qu'il était « trop tôt pour déclarer victoire dans le combat contre l'inflation » en raison de « pressions toujours élevées sur les prix domestiques du fait de la solide croissance des coûts salariaux unitaires ». Par ailleurs, le Conseil des gouverneurs a également décidé d'avancer la normalisation du bilan de l'Eurosystème en réduisant le portefeuille du PEPP (programme d'achats d'urgence face à la pandémie - pandemic emergency purchase programme) de 7,5 milliards d'euros par mois en moyenne au second semestre 2024 et en mettant un terme aux réinvestissements fin 2024. En janvier et février, les commentaires officiels ont visé à faire refluer les anticipations d'une baisse rapide des taux directeurs qui étaient apparues fin 2023. Christine Lagarde a ainsi indiqué que le consensus au sein du Conseil des Gouverneurs est qu'il est « prématuré de débattre des baisses des taux ». Le compte rendu de la réunion de politique monétaire du 25 janvier a montré que, face à l'incertitude sur l'évolution future des salaires (et donc de l'inflation), le risque d'une baisse trop précoce est jugé plus important que celui d'une réduction tardive des taux directeurs. En mars toutefois, le ton général du communiqué, la conférence de presse et les nouvelles prévisions officielles (croissance et inflation revues en légère baisse) ont confirmé qu'une première baisse des taux directeurs devrait être annoncée en juin même si les commentaires sont restés prudents. Fin mars, la probabilité reflétée par les marchés à terme d'une baisse le 6 juin ressort à plus de 90 % et plus de trois baisses sont attendues en 2024 selon ce même indicateur.

POLITIQUE DE GESTION

L'actif net du fonds est passé de 6.2 milliards d'euros au 30 mars 2023 à 6.1 milliards d'euros au 28 mars 2024.

Au cours de l'exercice 2023/2024, la politique de gestion de BNP PARIBAS CASH INVEST a évolué en fonction de nos anticipations de la politique monétaire de la Banque Centrale Européenne (BCE). Afin de faire face à la forte progression de l'inflation, cette dernière a amorcé un resserrement de la politique monétaire dès juillet 2022 et l'a poursuivi jusqu'en septembre 2023 avec une dernière hausse des taux directeurs. Les taux sont restés inchangés depuis mais le marché a anticipé très vite des baisses de taux pour les mois à venir.

Dans ce contexte, la stratégie d'investissement menée dans le Fonds Commun de Placement BNP PARIBAS CASH INVEST a consisté, au cours de la première partie de la période, à investir principalement dans des Neucp (Negotiable European Commercial Paper) d'entreprises et de banques sur des maturités jusqu'à un an tout en neutralisant le risque de taux en traitant systématiquement à taux variable directement ou via des swaps de couverture afin de bénéficier des hausses de taux rapidement. En seconde partie de période, nous avons privilégié les investissements à taux fixe sur les maturités les plus courtes, n'anticipant pas de baisse de taux à court terme. Nous avons continué nos investissements à taux variable sur les plus longues échéances, n'anticipant pas de baisse de taux aussi rapidement que le marché. Afin d'assurer la liquidité de BNP PARIBAS CASH INVEST, en plus du cash laissé en compte, nous avons investi sur des titres courts (jusqu'à 3 mois) émis par des entreprises et dans des placements sous forme de fonds monétaires qui ont permis de faire face aux périodes de forte volatilité d'actif.

La politique de gestion, menée au cours de l'exercice 2023-2024, a permis à la valeur liquidative de la part IC de BNP PARIBAS CASH INVEST de réaliser une performance annualisée de +3.77% (base 360). Cette performance ne préjuge pas des résultats futurs. Pour information, la moyenne arithmétique de l'€str (calculée selon la méthode OIS) sur la même période a été de +3.68%.

BNP PARIBAS CASH INVEST

Changements intervenus au cours de l'exercice

A compter du 31/10/2023 : Mise à jour du prospectus : mise à jour de l'objectif de gestion, de la rubrique "Informations relatives aux investisseurs américains", mise à jour des souscripteurs de la Part Privilege, mise à jour des modalités de souscription/rachat.

Performances

La performance annuelle s'élève à 3.52 % pour la part Classic.
La performance annuelle s'élève à 3,68 % pour la part E.
La performance annuelle s'élève à 3.80 % pour la part I.
La performance annuelle s'élève à 3.82 % pour la part R.
La performance annuelle s'élève à 3.82 % pour la part I plus.
La performance annuelle s'élève à 3.71 % pour la part Privilege.

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs de l'OPC.

* * *

Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR

L'OPC n'est pas concerné par les instruments SFTR au cours de l'exercice.

* * *

DEONTOLOGIE

Instruments financiers du Groupe détenus dans le compartiment

Cette information figure dans l'annexe du rapport annuel – Complément d'information.

* * *

Principaux mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres sur la période

ISIN	Libellé produit	Sens	Montant brut
LU0094219127	BNPP INSTICASH EUR 1D LVNAV INC	Achat	200 000 000,00
LU0094219127	BNPP INSTICASH EUR 1D LVNAV INC	Achat	200 000 000,00
LU0094219127	BNPP INSTICASH EUR 1D LVNAV INC	Achat	200 000 000,00
LU0094219127	BNPP INSTICASH EUR 1D LVNAV INC	Achat	199 999 999,99
LU0094219127	BNPP INSTICASH EUR 1D LVNAV INC	Achat	150 000 000,00
ISIN	Libellé produit	Sens	Montant brut
LU0094219127	BNPP INSTICASH EUR 1D LVNAV INC	Vente	219 995 423,00
LU0094219127	BNPP INSTICASH EUR 1D LVNAV INC	Vente	200 016 249,51
LU0094219127	BNPP INSTICASH EUR 1D LVNAV INC	Vente	199 132 706,00
LU0094219127	BNPP INSTICASH EUR 1D LVNAV INC	Vente	150 116 913,90
LU0094219127	BNPP INSTICASH EUR 1D LVNAV INC	Vente	150 015 403,49

* * *

BNP PARIBAS CASH INVEST

Dans le cadre de la gestion des Placements Collectifs, des frais de transaction sont facturés à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers (achats et ventes de titres, pensions, futures, swaps).

ESMA

Informations sur les techniques de gestion efficace de portefeuille (TGEP)

Exposition obtenue au travers des TGEP	
Type d'opération	Montant en Dev ptf
Prise en pension de titres *	
Mise en pension de titres	
Prêt de titres	
Emprunt de titres	

* Les titres reçus en garantie ne sont pas réutilisés

Identité des contreparties, type et montant des garanties financières reçues afin de réduire le risque de contrepartie		
Nom de la contrepartie	Type de garantie reçue	Valorisation en Dev ptf

Revenus découlant des TGEP perçus durant l'exercice ainsi que les coûts et frais opérationnels directs et indirects		
Type d'opération	Revenus de l'exercice en Dev ptf	Coûts et/ou frais opérationnels en Dev ptf

Informations sur les instruments financiers dérivés (IFD)

Exposition sous-jacente atteinte au travers des IFD		
Type d'opération	Contrepartie	Montant en Dev ptf
Swaps de taux	BARCLAYS BANK PLC	80 000 000,00
Swaps de taux	BNP PARIBAS	821 300 000,00
Swaps de taux	BOFA SECURITIES EUROPE SA	58 800 000,00
Swaps de taux	CITIGROUP GLOBAL MARKETS EUROPE AG	49 000 000,00
Swaps de taux	JP MORGAN (OTC LDN)	191 300 000,00
Swaps de taux	SOCIETE GENERALE	441 200 000,00

BNP PARIBAS CASH INVEST

Identité des contreparties, type et montant des garanties financières reçues		
Nom de la contrepartie	Type de garantie financière	Valorisation en Dev ptf
JP MORGAN SECURITIES	Collateral Espèces	-280 000,00
SOCIETE GENERALE	Collateral Espèces	-860 000,00
BNP PARIBAS LONDRES	Collateral Espèces	-380 471,07
BOA SECURITIES EUROPE	Collateral Espèces	-160 000,00
BNP PARIBAS LONDRES	Collateral Espèces	1 393 300,98

Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La Taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le Règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la Taxinomie.

Dénomination du produit : BNP PARIBAS CASH INVEST

Identifiant d'entité juridique : 9695004SXS7BJW5KRE55

CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET/OU SOCIALES

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

Oui

Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___%

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 28.1% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Sauf indication contraire, toutes les données réelles du présent rapport périodique sont exprimées en moyenne pondérée trimestrielle.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Le produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales en évaluant les investissements sous-jacents par la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) à l'aide d'une méthodologie ESG propriétaire et en investissant dans des émetteurs justifiant de bonnes pratiques environnementales, sociales et de gouvernance.

Sociétés émettrices

La stratégie d'investissement consiste à sélectionner:

Des sociétés émettrices appliquant de bonnes pratiques ESG dans leur secteur d'activité. La performance ESG d'un émetteur est évaluée par rapport à une combinaison de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance.

D'une sélection dite « negative screening » appliquant des critères d'exclusion à l'égard des émetteurs qui enfreignent les normes et conventions internationales ou qui sont actifs dans des secteurs sensibles définis par la politique de conduite responsable des entreprises (« Politique RBC »).

Émetteurs souverains

La stratégie d'investissement consiste à sélectionner les émetteurs souverains en fonction de leur performance au sein des piliers environnementaux, sociaux et de gouvernance. La performance ESG de chaque pays est évaluée à l'aide d'une méthodologie ESG souveraine propriétaire axée sur l'évaluation des efforts fournis par les gouvernements pour produire et préserver des actifs, des biens et des services ayant des valeurs ESG élevées, en fonction de leur niveau de développement économique. Dans ce contexte, les pays sont évalués par rapport à une combinaison de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, qui incluent, sans s'y limiter :

- L'Environnement : atténuation du changement climatique, biodiversité, efficacité énergétique, ressources terrestres, pollution
- La société : conditions de vie, inégalités économiques, éducation, emploi, infrastructures de santé, capital humain
- La gouvernance : droits des entreprises, corruption, vie démocratique, stabilité politique, sécurité

La stratégie de développement durable de BNP Paribas Asset Management met l'accent sur la lutte contre le changement climatique. Compte tenu de l'importance des émetteurs souverains dans la lutte contre le changement climatique, la méthodologie ESG Interne aux États inclut donc une composante de notation supplémentaire qui reflète la contribution du pays à la réalisation des objectifs de neutralité fixés par l'Accord de Paris. Cette composante de notation supplémentaire reflète l'engagement des pays à atteindre des objectifs futurs et tient compte de leurs politiques actuelles et de leur exposition prospective au risque climatique physique. Elle associe la méthodologie d'alignement des températures qui permet de déterminer les contributions des pays au changement climatique à l'évaluation de la législation et des politiques mises en place pour faire face au changement climatique.

La société de gestion applique également le cadre des pays sensibles du Groupe BNP Paribas, qui comprend des mesures restrictives sur certains pays et/ou activités considérés comme particulièrement exposés aux risques liés au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme.

En outre, la société de gestion cherche à promouvoir de meilleures pratiques en mettant en œuvre une politique active d'engagement avec les entreprises vers des pratiques responsables (engagement individuel et collectif auprès des entreprises, politique de vote en assemblée générale).

Aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

Les objectifs environnementaux ainsi que les objectifs sociaux auxquels les investissements durables du produit financier ont contribué sont indiqués à la question « Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué? »

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les indicateurs de durabilité suivants sont utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier :

- Le pourcentage du portefeuille qui se conforme à la Politique RBC : **100%**
- Le pourcentage du portefeuille (hors liquidités détenues à titre accessoire) qui est couvert par l'analyse ESG fondée sur la méthodologie propriétaire ESG : **99.5%**
- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille par rapport à la note moyenne pondérée de l'univers d'investissement de référence : **58.9 vs 53.3 (Bloomberg Barclays Multiverse 1-3Y (USD) RI)**
- Le pourcentage du portefeuille du produit financier investi dans des « investissements durables » tels que définis à l'article 2 (17) du Règlement SFDR : **28.1%**

● ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Indicateur	2022*	2023**	Commentaire
Le pourcentage du portefeuille qui se conforme à la Politique RBC	100%	100%	Conforme à l'engagement du produit financier
Le pourcentage du portefeuille (hors liquidités détenues à titre accessoire) qui est couvert par l'analyse ESG fondée sur la méthodologie propriétaire ESG	99.7%	99.5%	Conforme à l'engagement du produit financier
La note ESG moyenne pondérée du portefeuille par rapport à la note moyenne pondérée de l'univers d'investissement de référence	58.9 vs 53.8	58.9 vs 53.3	Conforme à l'engagement du produit financier
Le pourcentage du portefeuille du produit financier investi dans des « investissements durables » tels que définis à l'article 2 (17) du Règlement SFDR	35.0%	28.1%	Conforme à l'engagement du produit financier

* Les chiffres publiés en 2022 ont été calculés à la date de clôture de l'exercice comptable

** Les chiffres publiés en 2023 sont exprimés en moyenne pondérée trimestrielle

● Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Les investissements durables réalisés par le produit financier visent à financer les sociétés qui contribuent aux objectifs environnementaux et/ou sociaux par le biais de leurs produits et services ainsi que leurs pratiques durables. La méthodologie propriétaire intègre différents critères dans sa définition des investissements durables qui sont considérés comme des composants essentiels pour qualifier une entreprise de « durable ». Ces critères sont complémentaires les uns des autres. Dans la pratique, un émetteur doit remplir au moins l'un des critères décrits ci-dessous pour être considéré comme contribuant à un objectif environnemental ou social :

1. Une société dont l'activité économique est alignée sur les objectifs du Règlement européen sur la taxonomie
2. Une société dont l'activité économique contribue à un ou plusieurs objectifs de développement durable des Nations unies (ODD de l'ONU)
3. Une société opérant dans le secteur des émissions de GES élevées qui fait évoluer son modèle d'entreprise pour atteindre l'objectif de maintien d'une hausse de la température mondiale inférieure à 1,5°C
4. Une société appliquant des pratiques environnementales ou sociales « best-in-class » par rapport à ses pairs dans le secteur et la région géographique concernés.

Les obligations vertes, les obligations sociales et les obligations durables émises pour soutenir des projets environnementaux et/ou sociaux spécifiques sont également qualifiées d'investissements durables à condition que ces titres de créance reçoivent une recommandation d'investissement « POSITIVE » ou « NEUTRE » du Sustainability Center à la suite d'une évaluation de l'émetteur et du projet sous-jacent basée sur une méthodologie propriétaire d'évaluation des obligations vertes/sociales/durables.

Les sociétés identifiées comme des investissements durables ne doivent pas nuire de manière significative à d'autres objectifs environnementaux ou sociaux (principe consistant à « ne pas causer de préjudice important ») et doivent appliquer de bonnes pratiques de gouvernance. BNP Paribas Asset Management (BNPP AM) s'appuie sur sa méthodologie interne pour évaluer toutes les sociétés par rapport à ces exigences.

Le site Internet de la société de gestion contient de plus amples informations sur la méthodologie interne : <https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/14787511-CB33-49FC-B9B5-7E934948BE63>

La part des investissements du produit financier considérés par le Règlement SFDR comme des investissements durables contribue dans les proportions décrites à la question sur l'allocation des actifs aux objectifs environnementaux définis dans le Règlement européen sur la taxonomie en vigueur à ce jour : atténuation du changement climatique et/ou adaptation au changement climatique.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

Les investissements durables que le produit a l'intention de réaliser en partie ne doivent pas nuire de manière significative à un objectif environnemental ou social (principe consistant à « ne pas causer de préjudice important »). À cet égard, la société de gestion s'engage à analyser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité en tenant compte des indicateurs d'incidence négative tels que définis dans le règlement SFDR et à ne pas investir dans des émetteurs qui ne respectent pas les standards établis par les principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Tout au long de son processus d'investissement, la société de gestion s'assure que les investissements durables prennent en compte l'ensemble des principaux indicateurs d'incidence négative du tableau 1 de l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288 en mettant systématiquement en oeuvre, dans son processus d'investissement, les piliers de son approche de la durabilité définis dans la Stratégie globale « Sustainability » (GSS) de BNP Paribas Asset Management et indiqué plus en détail ci-dessous : Politique RBC, Intégration ESG ; Politique de vote, dialogue et engagement, Vision prospective : les « 3Es » (Energy transition, Environmental sustainability, Equality & Inclusive growth (transition énergétique, la protection de l'environnement, l'égalité et la croissance inclusive)).

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements durables font l'objet d'analyses régulières afin d'identifier les émetteurs susceptibles d'enfreindre les Principes du Pacte mondial des Nations Unies, les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, y compris les principes et droits fixés par les huit conventions fondamentales citées dans la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail et la Charte internationale des droits de l'homme. Cette évaluation est réalisée au sein du Sustainability Center de BNPP AM sur la base d'une

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

analyse interne et d'informations fournies par des experts externes, et en consultation avec l'équipe CSR du Groupe BNP Paribas. En cas de manquement grave et répété à ces principes, l'émetteur est placé sur une « liste d'exclusion » et ne peut plus faire l'objet d'investissements. Les investissements existants doivent être retirés du portefeuille conformément à une procédure interne. Si un émetteur est considéré comme susceptible d'enfreindre l'un des principes, il est placé sur une « liste de surveillance », le cas échéant.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important », en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le produit financier prend en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité en mettant systématiquement en œuvre, dans son processus d'investissement, les piliers d'investissement responsable définis dans la GSS. Ces piliers sont régis par des politiques à l'échelle de l'entreprise qui définissent des critères d'identification, d'examen et de priorisation ainsi que de gestion ou d'atténuation des incidences négatives sur les facteurs de durabilité causées par les émetteurs.

La Politique RBC établit un cadre commun à l'ensemble des investissements et des activités économiques qui aide à identifier les secteurs et comportements présentant un risque élevé d'incidence négative en violation des normes internationales. Dans le cadre de la Politique RBC, les politiques sectorielles offrent une approche sur mesure pour identifier et prioriser les principales incidences négatives en fonction de la nature de l'activité économique et, dans de nombreux cas, de la zone géographique dans laquelle elle a lieu.

Les Règles d'intégration ESG comprennent une série d'engagements qui sont importants pour atténuer les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et orienter le processus d'intégration ESG interne. La méthodologie de notation ESG propriétaire comprend l'évaluation d'un certain nombre d'incidences négatives sur les facteurs de durabilités causées par les sociétés dans lesquelles nous investissons. Le résultat de cette évaluation peut avoir un impact sur les modèles de valorisation ainsi que sur la construction du portefeuille en fonction de la gravité et de l'importance des incidences négatives identifiées.

Par conséquent, la société de gestion tient compte des principales incidences négatives sur la durabilité tout au long du processus d'investissement en s'appuyant sur les notes ESG propriétaires et la création d'un portefeuille avec un profil ESG amélioré par rapport à son univers d'investissement de référence.

Dans le cadre de sa vision prospective, la société de gestion définit un ensemble d'objectifs et d'indicateurs de performance permettant de mesurer la manière dont la recherche, les portefeuilles et

les engagements sont alignés sur trois thèmes clés identifiés : les « 3E » (Energy transition, Environmental sustainability, Equality & Inclusive growth (transition énergétique, protection de l'environnement, égalité et croissance inclusive)) et ainsi soutenir tous les processus d'investissement.

En outre, l'équipe dédiée à la politique d'engagement (Stewardship) identifie régulièrement les incidences négatives par le biais de recherches continues, de collaborations avec d'autres investisseurs et du dialogue avec des ONG et d'autres experts.

Les mesures visant à gérer ou à atténuer les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité dépendent de la gravité et de l'importance de ces impacts. Ces mesures s'appuient sur la Politique RBC, les Règles d'intégration ESG et la Politique d'engagement et de vote, qui comprennent les dispositions suivantes :

- Exclusion des émetteurs qui enfreignent les normes et conventions internationales et des émetteurs impliqués dans des activités présentant un risque inacceptable pour la société et/ou l'environnement
- Dialogue avec les émetteurs afin de les encourager à améliorer leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance et, par conséquent, à atténuer les incidences négatives potentielles
- Vote lors des assemblées générales annuelles des sociétés en portefeuille pour promouvoir une bonne gouvernance et faire progresser les questions environnementales et sociales
- S'assurer que tous les titres inclus dans le portefeuille sont associés à des recherches ESG concluantes
- Gérer les portefeuilles en s'assurant que leur note ESG globale dépasse celui de l'indice de référence

Sur la base de l'approche ci-dessus et en fonction de la composition du portefeuille du produit financier (i.e le type d'émetteur), le produit financier prend en compte et gère ou atténue les principales incidences négatives ci-après sur les facteurs de durabilité :

Indicateurs obligatoires applicables aux entreprises :

1. Émissions de gaz à effet de serre (GES)
2. Empreinte carbone
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité
8. Rejets dans l'eau
9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs
10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé
13. Mixité au sein des organes de gouvernance
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes

Indicateurs volontaires applicables aux entreprises :

Indicateurs environnementaux

4. Investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone

Sociaux

4. Absence de code de conduite pour les fournisseurs
9. Absence de politique en matière de droits de l'homme

BNP PARIBAS CASH INVEST

Indicateurs obligatoires applicables aux actifs souverains :

15. Intensité de GES

16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales

La Déclaration SFDR de BNPP AM : « intégration du risque de durabilité et prise en compte des principales incidences négatives » contient des informations détaillées sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

<https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/874ADAE2-3EE7-4AD4-BOED-84FC06E090BF>



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir du 01.04.2023 au 27.03.2024

Investissements les plus importants **	Secteur	% d'actifs*	Pays**
BNPP INSC EUR 1D I C	Liquidités	2,37%	Luxembourg
BPCE SA 04-JUN-2024	Finance	1,06%	France
BARCLAYS BANK PLC 27-AUG-2024	Finance	0,94%	Royaume-Uni
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT 27-AUG-2024	Finance	0,94%	France
SOCIETE GENERALE SA 31-MAY-2024	Finance	0,82%	France
TORONTO-DOMINION BANK/THE 18-JUN-2024	Finance	0,78%	Canada
ING BANK NV 31-MAY-2024	Finance	0,66%	Pays-Bas
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA SA 02-MAY-2024	Finance	0,63%	Espagne
BANCO SANTANDER SA 02-MAY-2024	Finance	0,63%	Espagne
BANCO SANTANDER SA 07-MAY-2024	Finance	0,63%	Espagne
INTESA SANPAOLO BANK LUXEMBOURG SA 07-MAY-2024	Finance	0,63%	Luxembourg
UBS AG (LONDON BRANCH) 25-JUN-2024	Finance	0,63%	Royaume-Uni
SANTANDER CONSUMER FINANCE SA 24-JUN-2024	Finance	0,63%	Espagne
BPCE SA 02-JUL-2024	Finance	0,63%	France
CREDIT MUTUEL ARKEA 12-AUG-2024	Finance	0,62%	France

Source des données : BNP Paribas Asset Management, exprimée en moyenne pondérée trimestrielle.

Les investissements les plus importants se fondent sur des données comptables officielles et sont basés sur la date de transaction.

* Toute différence de pourcentage avec les portefeuilles des états financiers résulte d'une différence d'arrondis.

** Toute différence avec les relevés de portefeuille ci-dessus provient de l'utilisation de différentes sources de données.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

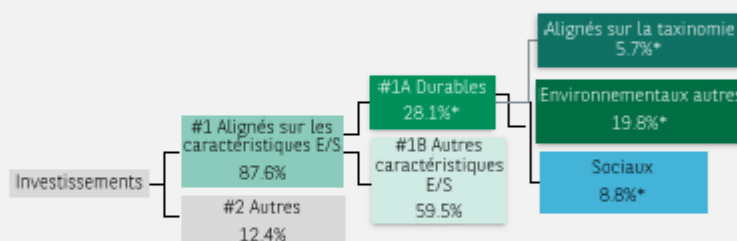
● Quelle était l'allocation des actifs ?

Les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S), conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement du produit financier est de : **87.6%**

La proportion d'investissements durables (#1A Durables) est de **28.1%**

La proportion restante des investissements est principalement utilisée de la manière décrite dans la question : " Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?".

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :

- la sous-catégorie #1A Durables couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- la sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

*Un titre en portefeuille qualifié d'investissement durable peut, compte tenu de l'ensemble de ses activités, à la fois contribuer à un objectif social et à un objectif environnemental (aligné ou non avec la taxonomie de l'UE) et les chiffres indiqués en tiennent compte. Pour autant un même émetteur ne peut être comptabilisé qu'une seule fois au titre des investissements durables (#1A Durables).

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteurs	% d'actifs
Finance	55,40%
Liquidités	13,50%
Services publics	11,57%
Biens de cons. durables et services	3,38%
Immobilier	3,31%
Consommation courante	3,02%
Industrie	2,73%
Services de communication	2,16%
Autres	1,84%
Energie	1,80%
Pétrole et gaz intégrés	1,80%
Matériaux de base	0,91%
Santé	0,29%
Technologie de l'information	0,08%

Source des données : BNP Paribas Asset Management, exprimée en moyenne pondérée trimestrielle. Les investissements les plus importants se fondent sur des données comptables officielles et sont basés sur la date de transaction.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier ne s'engageait pas à avoir une proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au sens de la Taxonomie de l'UE, mais en a toutefois réalisés.

Les deux graphiques ci-dessous illustrent la mesure dans laquelle les investissements durables ayant un objectif environnemental sont alignés avec la Taxonomie de l'UE et contribuent aux objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique.

La société de gestion utilise des données provenant de fournisseurs tiers pour mesurer la proportion d'investissements qui sont alignés sur la Taxonomie de l'UE. Les fournisseurs recueillent les données déclarées par les entreprises et peuvent utiliser des informations équivalentes lorsqu'elles ne sont pas facilement accessibles dans les informations rendues publiques. Pour plus d'informations sur la méthodologie et les fournisseurs de données de BNPP AM, veuillez consulter le document suivant : <https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/0EE37EC2-8612-48A5-8AA1-D5C09CCB58DD>

La Société de gestion améliore actuellement ses systèmes de collecte des données d'alignement sur la Taxonomie de l'UE pour garantir l'exactitude et le caractère adéquat des informations publiées en matière de durabilité dans le cadre du Règlement européen sur la taxonomie. D'autres mises à jour du prospectus et de l'alignement des engagements sur la Taxonomie de l'UE pourront être effectuées en conséquence.

Les activités économiques qui ne sont pas reconnues par la taxonomie de l'UE ne sont pas nécessairement nocives pour l'environnement ou non durables. En outre, toutes les activités qui peuvent apporter une contribution substantielle aux objectifs environnementaux et sociaux ne sont pas encore intégrées dans la Taxonomie de l'UE.

La conformité de ces investissements aux exigences énoncées à l'article 3 du règlement (UE) 2020/852 (Règlement sur la Taxonomie) n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire, et de gestion des déchets.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ¹?

✘ Oui:

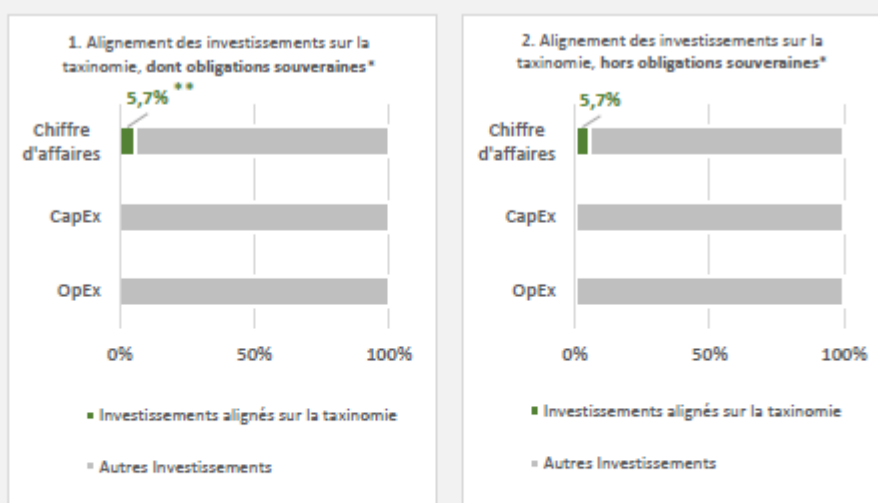
■ Gaz fossile ✘ Energie nucléaire

■ Non:

Les données couvrant la proportion d'investissements dans des activités liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire conformes à la Taxinomie de l'UE étaient uniquement disponibles à partir du dernier trimestre de l'exercice comptable et n'ont donc pas été incluses dans les données communiquées.

Toutefois, la moyenne pondérée de la proportion de ces investissements ne dépasse pas 1 %.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines^{*} sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investisseurs du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

** Alignement taxinomie réelle

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent pas de préjudice important à aucun objectif de la Taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 202/852.

● Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

La part des investissements dans les activités transitoires et habilitantes au sens du Règlement Taxonomie est de 0% pour les activités transitoires et de 0% pour les activités habilitantes.

● Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

	Chiffre d'affaires
2022*	2.6%
2023**	5.7%

* Les chiffres publiés en 2022 ont été calculés à la date de clôture de l'exercice comptable
 ** Les chiffres publiés en 2023 sont exprimés en moyenne pondérée trimestrielle.

La proportion d'activités économiques alignées avec la Taxonomie de l'UE exprimée en CapEx ou OpEx n'est pas indiquée compte tenu du niveau actuel de données dont dispose la société de gestion relatives à ces informations.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur le Règlement européen sur la taxonomie est de **19.8%**.

La Société de gestion améliore actuellement ses systèmes de collecte des données d'alignement sur la Taxonomie de l'UE pour garantir l'exactitude et le caractère adéquat des informations publiées en matière de durabilité dans le cadre du Règlement européen sur la taxonomie. Dans l'intervalle, le produit financier investira dans des investissements durables dont l'objectif environnemental n'est pas aligné avec la Taxonomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Les investissements durables sur le plan social représentent **8.8%** du produit financier.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La proportion restante des investissements peut inclure :

- La proportion d'actifs qui ne sont pas utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ou
- Des instruments qui sont principalement utilisés à des fins de liquidité, de gestion efficace de portefeuille et/ou de couverture tels que les espèces, dépôts et instruments dérivés

La société de gestion s'assurera que ces investissements sont effectués tout en maintenant l'amélioration du profil ESG du produit financier. En outre, Ces investissements sont, le cas échéant, effectués conformément à nos processus internes, y compris dans le respect des garanties environnementales ou sociales minimales suivantes :

- La politique de gestion des risques. La politique de gestion des risques énonce les procédures nécessaires pour permettre à la société de gestion d'évaluer l'exposition de chaque produit financier qu'elle gère aux risques de marché, de liquidité, de durabilité et de contrepartie

- La Politique RBC, le cas échéant, en excluant les sociétés impliquées dans des controverses en raison de mauvaises pratiques liées aux droits de l'homme et du travail, à l'environnement et à la corruption, ainsi que les émetteurs actifs dans des secteurs sensibles (tabac, charbon, armes controversées, amiante, etc.) car ces sociétés sont considérées comme enfreignant les normes internationales ou comme étant à l'origine de dommages inacceptables pour la société et/ou l'environnement



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

- Le produit financier doit se conformer à la Politique RBC en excluant les sociétés impliquées dans des controverses en raison de mauvaises pratiques liées aux droits de l'homme et du travail, à l'environnement et à la corruption, ainsi que les émetteurs actifs dans des secteurs sensibles (tabac, charbon, armes controversées, amiante, etc.) car ces sociétés sont considérées comme enfreignant les normes internationales ou comme étant à l'origine de dommages inacceptables pour la société et/ou l'environnement. De plus amples renseignements sur la politique de RBC, et en particulier sur les critères relatifs aux exclusions sectorielles sont accessibles sur le site de la société de gestion: Documentation Sustainability - <https://www.bnpparibas-am.com/fr/sustainability-bnpp-am/documentation-sustainability/>

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille du produit financier doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de son univers d'investissement

- L'analyse ESG basée sur la méthodologie ESG propriétaire doit porter sur au moins 90% des actifs du produit financier (à l'exception des liquidités détenues à titre accessoire)

- Le produit financier doit investir au moins 10% de ses actifs dans des « investissements durables » définis à l'article 2 (17) du Règlement SFDR. Les critères permettant de qualifier un investissement comme un « investissement durable » sont indiqués à la question ci-dessus « Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué? » et les seuils quantitatifs et qualitatifs sont mentionnés dans la méthodologie disponible sur le site internet de la société de gestion

En outre, la société de gestion a mis en place une politique de vote et d'engagement. Plusieurs exemples d'engagements sont détaillés dans la section vote et engagement du rapport intitulé Rapport Sustainability. Ces documents sont accessibles au lien suivant : <https://www.bnpparibas-am.com/fr/documentation-sustainability/>



Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

- *En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?*
Non applicable
- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?*
Non applicable
- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?*
Non applicable
- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*
Non applicable

INFORMATIONS SUR LA POLITIQUE DE REMUNERATION EN VIGUEUR AU SEIN DE LA SOCIETE DE GESTION

Eléments qualitatifs de rémunération

L'information sur la politique de rémunération, applicable durant l'exercice comptable 2023, est disponible sur demande formulée auprès de la société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe - TSA 47000 -75318 Paris cedex 09. Des informations descriptives de la politique de rémunération de la société de gestion sont également disponibles sur le site internet <http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration/>.

Eléments quantitatifs de rémunération

Ci-dessous, les informations quantitatives sur les rémunérations, telles qu'elles sont requises par l'article 22 de la directive AIFM (Directive 2011/61/UE du 8 juin 2011) et par l'article 69-3 de la directive OPCVM V (Directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014), dans un format conforme aux préconisations de l'association de Place AFG (Association Française de Gestion)¹.

Rémunérations agrégées des collaborateurs de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe (« BNPP AM Europe ») anciennement dénommée BNPP AM France jusqu'au 29.02.2024 (art 22-2-e de la directive AIFM et art 69-3 (a) de la directive OPCVM V) :

	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale (k EUR) (fixe + variable)	Dont rémunération variable totale (k EUR)
Ensemble des collaborateurs de BNPP AM Europe ²	1,332	164,459	51,763

Rémunérations agrégées des collaborateurs de BNPP AM Europe dont l'activité a un impact significatif sur le profil de risque et sont donc « Collaborateurs Régulés »³ (art 22-2-f de la directive AIFM et art 69-3 (b) de la directive OPCVM V) :

Secteur d'Activité	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale (k EUR)
Collaborateurs Régulés employés de BNPP AM Europe :	184	40,710
dont gérants de Fonds d'Investissement Alternatifs / d'OPCVM / gérants de mandats européens	164	35,724

¹ NB : les montants de rémunération ci-dessus ne sont pas directement réconciliables avec les données comptables de l'année, car ils reflètent des montants attribués, sur la base du périmètre des effectifs à la clôture de la campagne annuelle de rémunération variable, en mai 2023. Ainsi, par exemple, ces montants incluent toutes les rémunérations variables attribuées lors de cette campagne, qu'ils soient différés ou non, et que les collaborateurs soient finalement restés dans l'entreprise ou non.

² Outre ces effectifs et les montants correspondants, il faut noter les

- 6 collaborateurs de la succursale autrichienne, dont 1 a le statut d' « Identified Staff », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2022 à 958k EUR et 305k EUR;
- 288 collaborateurs de la succursale belge, dont 7 ont le statut d' « Identified Staff », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2022 à 26 816k EUR et 4 369k EUR;
- 25 collaborateurs de la succursale allemande, dont 1 a le statut d' « Identified Staff », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2022 à 5 556k EUR et 1 890k EUR.
- 54 collaborateurs de la succursale italienne, dont 3 ont le statut d' « Identified Staff », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2022 à 6 421k EUR et 1 802k EUR.
- 73 collaborateurs de la succursale néerlandaise, dont 9 ont le statut d' « Identified Staff », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2022 à 10 647k EUR et 2 557k EUR.

³ La liste des collaborateurs régulés est déterminée au vu de la revue conduite en fin d'année.

Autres informations :

- Nombre de fonds FIA et OPCVM sous gestion de BNPP AM Europe :

	Nombre de fonds (31.12.2023)	En-cours géré (milliards d'Euros) au 31.12.2023
OPCVM	192	94
Fonds d'Investissement Alternatifs	299	50

- En 2023, 4,2 k EUR ont été versés, au titre du « carried interests » (intéressement aux plus-values) aux collaborateurs de BNPP AM Europe présents au 31.12.2023.
- Sous la supervision du comité de rémunération de BNP Paribas Asset Management Holding et de son conseil d'administration, un audit indépendant et centralisé de la politique globale de rémunération de BNP Paribas Asset Management, et de sa mise en œuvre au cours de l'exercice 2022, a été réalisé entre Juillet et Septembre 2023. Les résultats de cet audit, qui a couvert les entités de BNP Paribas Asset Management titulaires d'une licence AIFM et/ou OPCVM, ont donné lieu à la cotation « Globalement Satisfaisant » soulignant ainsi la solidité du dispositif en place, notamment lors de ses étapes clés : identification des collaborateurs régulés, cohérence du lien performance-rémunération, application des règles de différés obligatoires, mise en œuvre des mécanismes d'indexation et de différés. Une recommandation -sans caractère d'alerte- a été émise en 2023, signalant que le cadre entourant les politiques de rémunération pour les sociétés de gestion déléguées externes n'assurait pas un alignement suffisant avec les exigences réglementaires et nécessitait d'être plus documenté.
- Des informations supplémentaires sur la détermination de la rémunération variable et sur ces instruments de rémunération différée, sont fournies dans la description de la politique de rémunération, publiée sur le site internet de la société

* * *

INFORMATION SUR LA POLITIQUE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES SERVICES D'AIDE A LA DECISION D'INVESTISSEMENT ET D'EXECUTION D'ORDRES

L'information sur la politique de sélection et d'évaluation des entités qui fournissent les services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres de BNP Paribas Asset Management France est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr .

* * *

COMPTE RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Le dernier compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr.

* * *

INFORMATION SUR LA POLITIQUE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES SERVICES D'AIDE A LA DECISION D'INVESTISSEMENT ET D'EXECUTION D'ORDRES

L'information sur la politique de sélection et d'évaluation des entités qui fournissent les services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres de BNP Paribas Asset Management France est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr.

* * *

COMPTE RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Le dernier compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr.

* * *

POLITIQUE DE BEST SELECTION ET BEST EXECUTION DE BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT EUROPE (BNPP AM EUROPE)

La politique de sélection et d'exécution est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr.

Depuis le 24 février 2022, nous nous sommes montrés très attentifs aux implications du conflit entre la Russie et l'Ukraine, ainsi qu'à ses répercussions en termes de pénurie d'énergie et d'approvisionnement alimentaire en Europe. Le conseil d'administration surveille de près la situation géopolitique et son impact sur les perspectives globales et les risques de marché et financier afin de prendre toutes les mesures nécessaires dans l'intérêt des actionnaires.

* * *

En date du 01 mars 2024, la société BNP Paribas Asset Management France sera renommée BNP Paribas Asset Management Europe.

BNP PARIBAS CASH INVEST

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
BNP Paribas Asset Management Europe

1, boulevard Haussmann
75009 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 28 mars 2024

BNP PARIBAS CASH INVEST

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
BNP Paribas Asset Management Europe

1, boulevard Haussmann
75009 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 28 mars 2024

Aux porteurs de parts du FCP BNP PARIBAS CASH INVEST,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif BNP PARIBAS CASH INVEST constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 28 mars 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 avril 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme

significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 09 juillet 2024

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Stéphane COLLAS
Stéphane COLLAS

Jean Marc LECAT
Jean-Marc LECAT

Bilan actif

	Exercice 28/03/2024	Exercice 31/03/2023
Immobilisations Nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	5,226,567,635.50	5,125,315,733.40
Actions et valeurs assimilées	-	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	4,970,873,975.16	4,895,587,211.85
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé - Titres de créances négociables	4,970,873,975.16	4,895,587,211.85
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé - Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres d'organismes de placement collectif	253,918,225.03	226,523,398.03
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	253,918,225.03	226,523,398.03
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Créances représentatives de titre reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres empruntés	-	-
Titres donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	1,775,435.31	3,205,123.52
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	1,775,435.31	3,205,123.52
Autres Actifs : Loans	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	1,393,300.98	310,000.00
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	1,393,300.98	310,000.00
Comptes financiers	886,734,725.51	1,043,010,665.62
Liquidités	886,734,725.51	1,043,010,665.62
TOTAL DE L'ACTIF	6,114,695,661.99	6,168,636,399.02

Bilan passif

	Exercice 28/03/2024	Exercice 31/03/2023
Capitaux propres	-	-
Capital	5,925,404,041.78	6,156,393,528.35
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	27,798,497.08	-8,040,904.49
Résultat de l'exercice (a,b)	159,122,579.29	17,143,704.72
Total capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	6,112,325,118.15	6,165,496,328.58
Instruments financiers	83,027.46	159,544.29
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	83,027.46	159,544.29
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	83,027.46	159,544.29
Dettes	2,287,516.38	2,980,526.15
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	2,287,516.38	2,980,526.15
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
TOTAL DU PASSIF	6,114,695,661.99	6,168,636,399.02

(a) Y compris comptes de régularisations.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

Hors-bilan

	Exercice 28/03/2024	Exercice 31/03/2023
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Swap de taux		
achat IRS101		30,000,000.00
achat IRS109		40,000,000.00
achat IRS111		21,000,000.00
achat IRS122		40,000,000.00
achat IRS123		20,000,000.00
achat IRS126		40,000,000.00
achat IRS138		40,000,000.00
achat IRS143		25,000,000.00
achat IRS147		25,000,000.00
achat IRS149		10,000,000.00
achat IRS152		20,000,000.00
achat IRS156		11,000,000.00
achat IRS157		30,000,000.00
achat IRS158		16,000,000.00
achat IRS159		25,000,000.00
achat IRS161		40,000,000.00
achat IRS162		10,000,000.00
achat IRS164		20,000,000.00
achat IRS166		20,000,000.00
achat IRS167		23,000,000.00
achat IRS168		30,000,000.00
achat IRS172		30,000,000.00
achat IRS173		25,000,000.00
achat IRS174		40,000,000.00
achat IRS175		25,000,000.00
achat IRS176		15,000,000.00
achat IRS177		25,000,000.00
achat IRS178		15,000,000.00
achat IRS182		50,000,000.00
achat IRS183		30,000,000.00
achat IRS185		40,000,000.00
achat IRS188		30,000,000.00
achat IRS190		40,000,000.00
achat IRS191		21,000,000.00
achat IRS193		25,000,000.00
achat IRS194		24,500,000.00
achat IRS195		4,000,000.00
achat IRS199		40,000,000.00
achat IRS201		25,000,000.00

BNP PARIBAS CASH INVEST

Hors-bilan

	Exercice 28/03/2024	Exercice 31/03/2023
achat IRS202		15,000,000.00
achat IRS203		15,000,000.00
achat IRS204		20,000,000.00
achat IRS205		40,000,000.00
achat IRS206		25,000,000.00
achat IRS207		10,500,000.00
achat IRS208		25,000,000.00
achat IRS210		14,000,000.00
achat IRS211		35,000,000.00
achat IRS213		23,000,000.00
achat IRS215		36,000,000.00
achat IRS216		25,000,000.00
achat IRS219		40,000,000.00
achat IRS220		10,000,000.00
achat IRS221		23,000,000.00
achat IRS222		30,000,000.00
achat IRS223		15,000,000.00
achat IRS224		15,000,000.00
achat IRS225		20,000,000.00
achat IRS226		11,000,000.00
achat IRS227		17,000,000.00
achat IRS228		25,000,000.00
achat IRS229		20,000,000.00
achat IRS230		20,000,000.00
achat IRS231		25,000,000.00
achat IRS232		50,000,000.00
achat IRS233		50,000,000.00
achat IRS234		7,500,000.00
achat IRS235		10,000,000.00
achat IRS236		10,000,000.00
achat IRS237		30,000,000.00
achat IRS238		20,000,000.00
achat IRS239		35,000,000.00
achat IRS240		20,000,000.00
achat IRS241		50,000,000.00
achat IRS242		35,000,000.00
achat IRS243		25,000,000.00
achat IRS244		25,000,000.00
achat IRS245		15,000,000.00
achat IRS246		30,000,000.00
achat IRS247		25,000,000.00
achat IRS248		30,000,000.00
achat IRS260	14,500,000.00	-

BNP PARIBAS CASH INVEST

Hors-bilan

	Exercice 28/03/2024	Exercice 31/03/2023
achat IRS265	24,000,000.00	-
achat IRS272	30,000,000.00	-
achat IRS273	14,800,000.00	-
achat IRS274	38,500,000.00	-
achat IRS277	38,500,000.00	-
achat IRS285	38,500,000.00	-
achat IRS294	28,500,000.00	-
achat IRS296	38,500,000.00	-
achat IRS297	19,000,000.00	-
achat IRS298	24,000,000.00	-
achat IRS310	29,000,000.00	-
achat IRS318	30,000,000.00	-
achat IRS327	28,500,000.00	-
achat IRS333	48,000,000.00	-
achat IRS337	38,000,000.00	-
achat IRS338	29,000,000.00	-
achat IRS339	19,000,000.00	-
achat IRS342	41,500,000.00	-
achat IRS357	28,800,000.00	-
achat IRS376	24,000,000.00	-
achat IRS397	28,500,000.00	-
achat IRS408	33,500,000.00	-
achat IRS410	23,800,000.00	-
achat IRS413	21,000,000.00	-
achat IRS414	15,300,000.00	-
achat IRS415	24,000,000.00	-
achat IRS416	23,500,000.00	-
achat IRS418	9,500,000.00	-
achat IRS419	18,500,000.00	-
achat IRS420	14,700,000.00	-
achat IRS421	39,500,000.00	-
achat IRS422	38,500,000.00	-
achat IRS423	58,500,000.00	-
achat IRS424	19,500,000.00	-
achat IRS426	24,000,000.00	-
achat IRS427	49,500,000.00	-
achat IRS428	49,000,000.00	-
achat IRS429	34,000,000.00	-
achat IRS430	24,000,000.00	-
achat IRS431	14,500,000.00	-
achat IRS432	19,500,000.00	-
achat IRS433	6,500,000.00	-
achat IRS434	5,000,000.00	-

Hors-bilan

	Exercice 28/03/2024	Exercice 31/03/2023
achat IRS435	9,700,000.00	-
achat IRS436	24,000,000.00	-
achat IRS437	19,500,000.00	-
achat IRS438	39,500,000.00	-
achat IRS439	14,500,000.00	-
achat IRS440	12,500,000.00	-
achat IRS441	19,700,000.00	-
achat IRS442	7,400,000.00	-
achat IRS443	58,000,000.00	-
achat IRS444	49,000,000.00	-
achat IRS445	24,000,000.00	-
achat IRS446	48,200,000.00	-
achat IRS447	48,700,000.00	-
achat IRS448	24,000,000.00	-
achat IRS449	24,000,000.00	-
achat IRS45	-	30,000,000.00
achat IRS46	-	30,000,000.00
achat IRS49	-	200,000,000.00
achat IRS82	-	40,000,000.00
achat IRS85	-	35,000,000.00
achat IRS87	-	25,000,000.00
achat IRS90	-	20,000,000.00
achat IRS91	-	15,500,000.00
achat IRS93	-	22,000,000.00
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		

Compte de résultat

	Exercice 28/03/2024	Exercice 31/03/2023
Produits sur opérations financières	-	-
Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Produits sur titres de créances	145,506,643.18	15,966,252.44
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	68,611,874.05	10,534,564.04
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	31,623,159.88	7,327,385.96
Produits sur prêts	-	-
Autres produits financiers	-	-
TOTAL I	245,741,677.11	33,828,202.44
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-2,284.45
Charges sur instruments financiers à terme	-64,267,982.28	-10,400,162.23
Charges sur dettes financières	-587,970.33	-1,151,426.44
Autres charges financières	-	-
TOTAL II	-64,855,952.61	-11,553,873.12
Résultat sur opérations financières (I + II)	180,885,724.50	22,274,329.32
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-7,668,737.76	-3,951,766.35
Résultat net de l'exercice (I + II + III + IV)	173,216,986.74	18,322,562.97
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-14,094,407.45	-1,178,858.25
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I + II + III + IV + V + VI)	159,122,579.29	17,143,704.72

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01 du 14 Janvier 2014, modifié.

La devise de comptabilité est l'Euro..

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus..

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

Les titres de créance et assimilés négociables sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux d'actualisation retenu étant basé sur les taux marchés sans risque (€STR) auxquels un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur est ajouté. Le niveau de l'écart exprimé en points de base est calculé par les équipes Investment Operation Reference Data Pricing de BNP Paribas Asset Management en fonction des transactions observées sur le marché primaire compilées par date de maturité, niveaux de rating ainsi que le secteur de l'émetteur. Les ratings utilisés sont attribués aux titres de créance négociables par BNPPAM et les agences de notation Moodys, Standard & Poors et Fitch.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres :

- Les prêts de titres : la créance représentative des titres prêtés est évaluée à la valeur du marché des titres.
- Les emprunts de titres : les titres empruntés ainsi que la dette représentative des titres empruntés sont évalués à la valeur du marché des titres.
- Les collatéraux : s'agissant des titres reçus en garantie dans le cadre des opérations de prêts de titres, l'OPC a opté pour une présentation de ces titres dans les comptes du bilan à hauteur de la dette correspondant à l'obligation de restitution de ceux-ci.
- Les pensions livrées d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : individualisation de la créance sur la base du prix du contrat. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.
- Les pensions long terme : Elles sont enregistrées et évaluées à leur nominal, même si elles ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans valeur planchée. L'impact est proportionnel à la durée résiduelle de la pension et l'écart constaté entre la marge contractuelle et la marge de marché pour une date de maturité identique.
- Les mises en pensions d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : valeur boursière. La dette valorisée sur la base de la valeur contractuelle est inscrite au passif du bilan. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.

Instruments financiers à terme et conditionnels

Futures : cours de compensation jour.

L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

BNP PARIBAS CASH INVEST

Options : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.

Options OTC : ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.

Dépôts à terme : ils sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal, même s'ils ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans pouvoir être négatifs. Les dépôts à terme sont alors au minimum évalués à leur valeur nominale.

Swaps de taux :

- pour les swaps d'échéance inférieure à trois mois, les intérêts sont linéarisés
- les swaps d'échéance supérieure à trois mois sont revalorisés à la valeur du marché

Les produits synthétiques (association d'un titre et d'un swap) sont comptabilisés globalement. Les intérêts des swaps à recevoir dans le cadre de ces produits sont valorisés linéairement.

Les assets swaps et les produits synthétiques sont valorisés sur la base de sa valeur de marché. L'évaluation des assets swaps est basée sur l'évaluation des titres couverts à laquelle est retranchée l'incidence de la variation des spreads de crédit. Cette incidence est évaluée à partir de la moyenne des spreads communiqués par 4 contreparties interrogées mensuellement, corrigée d'une marge, en fonction de la notation de l'émetteur.

L'engagement hors bilan des swaps correspond au nominal.

Swaps structurés (swaps à composante optionnelle) : ces swaps font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion. L'engagement hors bilan de ces swaps correspond à la valeur nominale.

L'évaluation des swaps d'indice, calculée par l'équipe « OTC pricing & Services », est utilisée pour le calcul de la valeur liquidative après contrôle de cohérence avec la valorisation de la contrepartie si elle est reçue dans les délais. En cas de non disponibilité ou d'incohérence, OTC pricing et Services se rapproche de la contrepartie pour identifier et résoudre les problèmes.

L'engagement hors bilan de ces swaps correspond à la valeur nominale.

Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion

- 0,90% TTC maximum pour la part « Classic »
- 0,239% TTC maximum pour la part « E »
- 0,20% TTC maximum pour la part « I »
- 0,20% TTC maximum pour la part « R »
- 0,20% TTC maximum pour la part « I Plus »
- 0,22% TTC maximum pour la part « Privilege »

La dotation est calculée sur la base de l'actif net par an, déduction faite des O.P.C. Ces frais, n'incluant pas les frais de transaction, seront directement imputés au compte de résultat du Fonds.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés à l'OPC, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiaires (courtage, impôts de bourse,...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Frais de recherche

Néant

Commission de surperformance

Néant

Rétrocession de frais de gestion

Néant

Méthode de comptabilisation des intérêts

Intérêts encaissés.

Affectation des résultats réalisés

Capitalisation pour la part « Classic ».
Capitalisation pour la part « E ».
Capitalisation pour la part « I ».
Capitalisation pour la part « R ».
Capitalisation pour la part « I Plus ».
Capitalisation pour la part « Privilege ».

Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation pour la part « Classic ».
Capitalisation pour la part « E ».
Capitalisation pour la part « I ».
Capitalisation pour la part « R ».
Capitalisation pour la part « I Plus ».
Capitalisation pour la part « Privilege ».

Changements affectant le fonds

Néant

Evolution de l'actif net

	Exercice 28/03/2024	Exercice 31/03/2023
Actif net en début d'exercice	6,165,496,328.58	4,768,899,028.88
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.)	45,041,524,634.58	38,753,891,346.95
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-45,338,310,944.71	-37,404,704,024.75
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	28,671,228.69	1,623,289.23
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-17,698.33	-7,453,839.27
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Frais de transaction	-	-
Différences de change	-	-
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	43,097,753.98	31,886,731.69
Différence d'estimation exercice N	69,199,478.25	26,101,724.27
Différence d'estimation exercice N-1	-26,101,724.27	5,785,007.42
Variation de la différence d'estimation des instruments financiers à terme :	-1,353,171.38	3,031,232.88
Différence d'estimation exercice N	1,692,407.85	3,045,579.23
Différence d'estimation exercice N-1	-3,045,579.23	-14,346.35
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	173,216,986.74	18,322,562.97
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	6,112,325,118.15	6,165,496,328.58

Complément d'information 1

	Exercice 28/03/2024
Engagements reçus ou donnés	
Engagements reçus ou donnés (garantie de capital ou autres engagements) (*)	-
Valeur actuelle des instruments financiers inscrits en portefeuille constitutifs de dépôts de garantie	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	54,498,086.05
OPC	253,918,225.03
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	821,300,000.00
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

(*) Pour les OPC garantis, l'information figure dans les règles et méthodes comptables.

Complément d'information 2

	Exercice 28/03/2024	
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	Nombre de titres	
Catégorie de classe R (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	13,816.471	
Nombre de titres rachetés	15,524.986	
Catégorie de classe I PLUS (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	21,586.126	
Nombre de titres rachetés	22,644.261	
Catégorie de classe Privilège (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	128,135.335	
Nombre de titres rachetés	136,374.336	
Catégorie de classe Classic (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	38,181.729	
Nombre de titres rachetés	24,186.086	
Catégorie de classe E (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	2,628,031.778	
Nombre de titres rachetés	2,401,526.987	
Catégorie de classe I (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	282,070.985	
Nombre de titres rachetés	276,171.636	
Commissions de souscription et/ou de rachat	Montant (EUR)	
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-	
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-	
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	651,224.30	
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-	
Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
Catégorie de classe R (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	63,094.20	0.09
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe I PLUS (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	2,697,332.88	0.09
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-

Complément d'information 2

	Exercice 28/03/2024	
Catégorie de classe Privilège (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	210,763.77	0.19
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe Classic (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	70,149.65	0.38
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe E (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	2,333,283.83	0.23
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe I (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	2,294,113.43	0.11
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)	-	-

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Ventilation par nature des créances et dettes

	Exercice 28/03/2024
Ventilation par nature des créances	
Avoir fiscal à récupérer	
Déposit euros	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	1,393,300.98
Valorisation des achats de devises à terme	
Contrevaleur des ventes à terme	
Autres débiteurs divers	
Coupons à recevoir	
TOTAL DES CREANCES	1,393,300.98
Ventilation par nature des dettes	
Déposit euros	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	1,680,471.07
Provision charges d'emprunts	
Valorisation des ventes de devises à terme	
Contrevaleur des achats à terme	
Frais et charges non encore payés	607,045.31
Autres créditeurs divers	
Provision pour risque des liquidités de marché	
TOTAL DES DETTES	2,287,516.38

Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Exercice 28/03/2024
Actif	
Obligations et valeurs assimilées	-
Obligations indexées	-
Obligations convertibles	-
Titres participatifs	-
Autres Obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	4,970,873,975.16
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	4,970,873,975.16
Bons du Trésor	-
Autres TCN	4,970,873,975.16
Autres Titres de créances	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Autres actifs : Loans	-
Passif	
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Actions	-
Obligations	-
Autres	-
Hors-bilan	
Opérations de couverture	
Taux	1,641,600,000.00
Actions	-
Autres	-
Autres opérations	
Taux	-
Actions	-
Autres	-

Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variable	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	2,960,841,804.00	2,010,032,171.16	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	886,734,725.51
Passif				
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	1,641,600,000.00	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	[0 - 3 mois]]3 mois - 1 an]]1 - 3 ans]]3 - 5 ans]	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	2,787,386,013.31	2,183,487,961.87	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	886,734,725.51	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	939,400,000.00	702,200,000.00	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Devise
Actif	Néant
Dépôts	-
Actions et valeurs assimilées	-
Obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	-
Titres d'OPC	-
Opérations temporaires sur titres	-
Autres actifs: Loans	-
Autres instruments financiers	-
Créances	-
Comptes financiers	-
Passif	Néant
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres	-
Dettes	-
Comptes financiers	-
Hors-bilan	Néant
Opérations de couverture	-
Autres opérations	-

Au 28 Mars 2024, le portefeuille ne détient que des instruments financiers libellés en devise de référence de la comptabilité.

Affectation des résultats

Catégorie de classe R (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 28/03/2024	Exercice 31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	1,070,446.59	380,127.14
Total	1,070,446.59	380,127.14
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	1,070,446.59	380,127.14
Total	1,070,446.59	380,127.14
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

BNP PARIBAS CASH INVEST

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 28/03/2024	Exercice 31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	184,343.56	-162,185.90
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	184,343.56	-162,185.90
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	184,343.56	-162,185.90
Total	184,343.56	-162,185.90
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

BNP PARIBAS CASH INVEST

Catégorie de classe I PLUS (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 28/03/2024	Exercice 31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	60,457,019.04	9,940,679.55
Total	60,457,019.04	9,940,679.55
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	60,457,019.04	9,940,679.55
Total	60,457,019.04	9,940,679.55
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

BNP PARIBAS CASH INVEST

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 28/03/2024	Exercice 31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	10,411,419.13	-4,241,318.22
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	10,411,419.13	-4,241,318.22
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	10,411,419.13	-4,241,318.22
Total	10,411,419.13	-4,241,318.22
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

BNP PARIBAS CASH INVEST

Catégorie de classe Privilège (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 28/03/2024	Exercice 31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	2,289,158.01	229,962.74
Total	2,289,158.01	229,962.74
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	2,289,158.01	229,962.74
Total	2,289,158.01	229,962.74
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

BNP PARIBAS CASH INVEST

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 28/03/2024	Exercice 31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	410,303.34	-137,796.18
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	410,303.34	-137,796.18
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	410,303.34	-137,796.18
Total	410,303.34	-137,796.18
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

BNP PARIBAS CASH INVEST

Catégorie de classe Classic (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 28/03/2024	Exercice 31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	770,090.61	1.11
Total	770,090.61	1.11
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	770,090.61	1.11
Total	770,090.61	1.11
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

BNP PARIBAS CASH INVEST

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 28/03/2024	Exercice 31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	149,118.46	-
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	149,118.46	-
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	149,118.46	-
Total	149,118.46	-
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

BNP PARIBAS CASH INVEST

Catégorie de classe E (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 28/03/2024	Exercice 31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	29,252,013.19	1,249,902.98
Total	29,252,013.19	1,249,902.98
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	29,252,013.19	1,249,902.98
Total	29,252,013.19	1,249,902.98
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

BNP PARIBAS CASH INVEST

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 28/03/2024	Exercice 31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	5,320,001.62	-804,059.73
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	5,320,001.62	-804,059.73
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	5,320,001.62	-804,059.73
Total	5,320,001.62	-804,059.73
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

BNP PARIBAS CASH INVEST

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 28/03/2024	Exercice 31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	65,283,851.85	5,343,031.20
Total	65,283,851.85	5,343,031.20
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	65,283,851.85	5,343,031.20
Total	65,283,851.85	5,343,031.20
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

BNP PARIBAS CASH INVEST

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 28/03/2024	Exercice 31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	11,323,310.97	-2,695,544.46
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	11,323,310.97	-2,695,544.46
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	11,323,310.97	-2,695,544.46
Total	11,323,310.97	-2,695,544.46
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe R (Devise: EUR)

	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	49,970.0000	49,815.4309	49,558.4319	49,952.7620	51,865.3665
Actif net (en k EUR)	0.05	292,555.22	76,567.83	124,388.72	40,538.59
Nombre de titres					
Parts C	0.001	5,872.783	1,545.001	2,490.127	781.612

	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024
Date de mise en paiement	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	-	-90.74	-149.36	-65.13	235.85
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	-10.00	-45.99	-91.45	152.65	1,369.53

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

BNP PARIBAS CASH INVEST

Catégorie de classe I PLUS (Devise: EUR)

	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	991,254.2700	987,474.3900	982,379.9800	990,196.6500	1,028,109.5600
Actif net (en k EUR)	1,385,001.29	1,178,128.05	2,978,789.30	3,252,883.16	2,289,551.69
Nombre de titres					
Parts C	1,397.221	1,193.072	3,032.217	3,285.088	2,226.953

Date de mise en paiement	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	-2,384.34	-2,152.96	-2,960.90	-1,291.08	4,675.18
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	-1,062.67	-1,003.35	-1,812.84	3,026.00	27,147.86

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

BNP PARIBAS CASH INVEST

Catégorie de classe Privilège (Devise: EUR)

	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	2,269.7082	2,259.1078	2,245.7099	2,261.5789	2,345.6851
Actif net (en k EUR)	22,681.83	136,843.35	119,960.37	105,598.12	90,199.12
Nombre de titres					
Parts C	9,993.281	60,574.066	53,417.573	46,692.211	38,453.210

Date de mise en paiement	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	-5.46	-4.92	-6.77	-2.95	10.67
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	-4.42	-4.24	-5.89	4.92	59.53

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

BNP PARIBAS CASH INVEST

Catégorie de classe Classic (Devise: EUR)

	31/03/2023	28/03/2024
Valeur liquidative (en EUR)		
Parts C	2,259.2325	2,338.7501
Actif net (en k EUR)	1.00	32,733.35
Nombre de titres		
Parts C	0.443	13,996.086

Date de mise en paiement	31/03/2023	28/03/2024
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)		
Parts C	-	10.65
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)		
Parts C	2.50	55.02

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

BNP PARIBAS CASH INVEST

Catégorie de classe E (Devise: EUR)

	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	2,268.7527	2,257.7208	2,243.8958	2,259.4130	2,342.5599
Actif net (en k EUR)	623,621.34	573,421.02	306,100.76	616,103.97	1,169,377.74
Nombre de titres					
Parts C	274,874.100	253,982.258	136,414.877	272,683.196	499,187.987

Date de mise en paiement	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	-5.46	-4.92	-6.76	-2.94	10.65
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	-4.86	-4.68	-6.32	4.58	58.59

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

BNP PARIBAS CASH INVEST

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	56,442.3959	56,189.6339	55,867.2300	56,285.0726	58,428.8908
Actif net (en k EUR)	1,219,934.03	1,097,626.79	1,287,480.76	2,066,521.36	2,489,924.63
Nombre de titres					
Parts C	21,613.789	19,534.329	23,045.366	36,715.265	42,614.614

Date de mise en paiement	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	-135.81	-122.54	-168.43	-73.41	265.71
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	-98.99	-94.72	-135.72	145.52	1,531.95

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

BNP PARIBAS CASH INVEST

Inventaire des instruments financiers au 28 Mars 2024

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Titres de créances				4,970,873,975.16	81.33
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé				4,970,873,975.16	81.33
Titres de Créances Négociables				4,970,873,975.16	81.33
ACHMEA BANK NV 0% 13/05/2024 NEUCP	25,000,000.00	99.50	EUR	24,875,154.25	0.41
ALPES PROVENCE (CAISSE REGIONALE DE CRED	30,000,000.00	100.03	EUR	31,121,291.55	0.51
AMERICA MOVIL BV 0% 03/05/2024	35,000,000.00	99.61	EUR	34,863,276.00	0.57
AMERICA MOVIL BV 0% 12/04/2024	50,000,000.00	99.84	EUR	49,921,845.00	0.82
ARVAL SERVICE LEASE FRANCE 0% 02/07/2024	20,000,000.00	98.94	EUR	19,788,859.60	0.32
ARVAL SERVICE LEASE FRANCE 0% 11/04/2024	15,000,000.00	99.85	EUR	14,978,225.85	0.25
ARVAL SERVICE LEASE FRANCE 0% 29/07/2024	20,000,000.00	98.66	EUR	19,731,000.60	0.32
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA SA 0% 02	40,000,000.00	99.62	EUR	39,849,391.20	0.65
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA SA 0% 04	30,000,000.00	99.26	EUR	29,776,998.60	0.49
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA SA 0% 04	25,000,000.00	97.98	EUR	24,495,619.75	0.40
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA SA 0% 13	20,000,000.00	99.50	EUR	19,900,123.40	0.33
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA SA 0% 24	30,000,000.00	99.04	EUR	29,712,516.60	0.49
BANCO SANTANDER SA 0% 02/05/2024	40,000,000.00	99.62	EUR	39,848,004.40	0.65
BANCO SANTANDER SA 0% 04/12/2024	40,000,000.00	97.36	EUR	38,945,795.20	0.64
BANCO SANTANDER SA 0% 07/05/2024	40,000,000.00	99.56	EUR	39,825,618.00	0.65
BANCO SANTANDER SA 0% 15/08/2024	20,000,000.00	98.48	EUR	19,696,687.80	0.32
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL SA ES	75,000,000.00	100.05	EUR	76,926,872.09	1.26
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL SA ES	50,000,000.00	99.98	EUR	50,242,021.07	0.82
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL SA ES	30,000,000.00	100.05	EUR	30,851,065.54	0.50
BANQUE PALATINE SA ESTERCAP+0.32 13/05/2	15,000,000.00	100.03	EUR	15,460,943.58	0.25
BARCLAYS BANK PLC ESTERCAP+0.32 03/02/20	40,000,000.00	100.00	EUR	40,250,433.17	0.66
BARCLAYS BANK PLC ESTERCAP+0.32 07/03/20	25,000,000.00	99.99	EUR	25,058,319.88	0.41
BARCLAYS BANK PLC ESTERCAP+0.32 14/03/20	17,500,000.00	99.98	EUR	17,525,748.66	0.29
BARCLAYS BANK PLC ESTERCAP+0.4 08/08/202	30,000,000.00	100.08	EUR	30,856,326.99	0.50
BARCLAYS BANK PLC ESTERCAP+0.4 09/08/202	30,000,000.00	100.08	EUR	30,852,951.91	0.50
BARCLAYS BANK PLC ESTERCAP+0.4 27/08/202	75,000,000.00	100.08	EUR	76,979,951.79	1.26
BARRY CALLEBAUT SERVICES NV 0% 16/04/202	10,000,000.00	99.79	EUR	9,978,591.90	0.16
BARRY CALLEBAUT SERVICES NV 0% 22/04/202	5,000,000.00	99.71	EUR	4,985,738.10	0.08
BARRY CALLEBAUT SERVICES NV 0% 23/04/202	5,000,000.00	99.70	EUR	4,985,145.60	0.08
BARRY CALLEBAUT SERVICES NV 0% 23/04/202	4,000,000.00	99.70	EUR	3,988,116.48	0.07
BARRY CALLEBAUT SERVICES NV 0% 29/04/202	5,000,000.00	99.63	EUR	4,981,589.05	0.08

BNP PARIBAS CASH INVEST

Inventaire des instruments financiers au 28 Mars 2024

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
BPCE ESTERCAP+0.33 21/10/2024 NEUCP	50,000,000.00	100.04	EUR	50,955,315.28	0.83
BPCE SA ESTERCAP+0.32 06/01/2025 NEUCP	50,000,000.00	99.99	EUR	50,470,794.94	0.83
BPCE SA ESTERCAP+0.33 02/07/2024 NEUCP	50,000,000.00	100.05	EUR	51,434,386.33	0.84
BPCE SA ESTERCAP+0.34 28/08/2024 NEUCP	25,000,000.00	100.06	EUR	25,641,954.37	0.42
BRED BANQUE POPULAIRE ESTERCAP+0.11 06/0	40,000,000.00	100.00	EUR	40,107,068.27	0.66
BRED BANQUE POPULAIRE ESTERCAP+0.31 12/0	50,000,000.00	99.95	EUR	50,235,439.27	0.82
BRED BANQUE POPULAIRE 0% 27/05/2024 NEUC	75,000,000.00	99.35	EUR	74,510,211.00	1.22
CA CONSUMER FINANCE ESTERCAP+0.32 25/03/	50,000,000.00	99.94	EUR	49,988,084.10	0.82
CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTU	15,000,000.00	100.05	EUR	15,411,632.94	0.25
CARREFOUR BANQUE SA 0% 15/05/2024 NEUCP	15,000,000.00	99.47	EUR	14,921,105.85	0.24
CDC HABITAT 0% 05/04/2024 NEUCP	40,000,000.00	99.92	EUR	39,969,063.20	0.65
CDC HABITAT 0% 06/05/2024 NEUCP	6,500,000.00	99.58	EUR	6,472,732.50	0.11
CDC HABITAT 0% 06/05/2024 NEUCP	5,000,000.00	99.58	EUR	4,979,025.00	0.08
CDC HABITAT 0% 22/05/2024 NEUCP	15,000,000.00	99.40	EUR	14,910,332.40	0.24
CHARENTE - PERIGORD (CAISSE REGIONALE DE	20,000,000.00	100.05	EUR	20,531,124.26	0.34
COMMERZBANK AG 0% 11/07/2024	50,000,000.00	98.86	EUR	49,430,683.00	0.81
COVIVIO HOTELS SACA 0% 27/05/2024 NEUCP	7,500,000.00	99.34	EUR	7,450,351.58	0.12
CREDIT AGRICOLE ATLANTIQUE VENDEE ESTERC	20,000,000.00	99.97	EUR	20,129,748.44	0.33
CREDIT AGRICOLE SA ESTERCAP+0.31 06/01/2	75,000,000.00	99.98	EUR	75,699,263.91	1.24
CREDIT LYONNAIS SA ESTERCAP+0.36 28/05/2	35,000,000.00	100.04	EUR	36,239,526.06	0.59
CREDIT MUTUEL ARKEA SA +0.32 01/11/2024	50,000,000.00	100.03	EUR	50,881,680.73	0.83
CREDIT MUTUEL ARKEA SA ESTERCAP+0.32 11/	25,000,000.00	100.04	EUR	25,579,228.05	0.42
CREDIT MUTUEL ARKEA SA ESTERCAP+0.32 12/	50,000,000.00	100.05	EUR	51,363,685.97	0.84
CRH FINANCE DESIGNATED ACTIVITY COMPANY	7,000,000.00	99.47	EUR	6,963,182.73	0.11
CRH FINANCE DESIGNATED ACTIVITY COMPANY	5,500,000.00	99.47	EUR	5,471,072.15	0.09
DNB BANK ASA 0% 05/11/2024	25,000,000.00	97.72	EUR	24,428,950.75	0.40
ENGIE SA ESTERCAP+0.09 14/05/2024 NEUCP	25,000,000.00	99.99	EUR	25,120,167.41	0.41
ENGIE SA ESTERCAP+0.095 16/04/2024 NEUCP	120,000,000.00	100.00	EUR	120,974,410.82	1.98
ENGIE SA 0% 12/04/2024 NEUCP	40,000,000.00	99.84	EUR	39,937,476.00	0.65
ENI SPA 0% 28/05/2024	50,000,000.00	99.33	EUR	49,663,487.50	0.81
ENI SPA 0% 28/05/2024	40,000,000.00	99.33	EUR	39,730,790.00	0.65
ERSTE GROUP BANK AG 0% 14/03/2025	25,000,000.00	96.48	EUR	24,120,576.00	0.39
FERROVIAL SA 0% 11/04/2024	10,000,000.00	99.85	EUR	9,985,483.90	0.16

BNP PARIBAS CASH INVEST

Inventaire des instruments financiers au 28 Mars 2024

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
FONCIERE LYONNAISE 0% 25/04/2024 NEUCP	10,000,000.00	99.70	EUR	9,969,898.20	0.16
FRANCE(ELECTRICITE DE) 0% 11/04/2024 NEU	30,000,000.00	99.85	EUR	29,956,451.70	0.49
GIVAUDAN FINANCE EUROPE BV 0% 26/04/2024	10,000,000.00	99.69	EUR	9,968,786.80	0.16
HEINEKEN NV 0% 06/06/2024	36,000,000.00	99.23	EUR	35,722,015.92	0.58
HEINEKEN NV 0% 20/06/2024	30,000,000.00	99.07	EUR	29,722,350.90	0.49
HEINEKEN NV 0% 25/04/2024	18,000,000.00	99.70	EUR	17,945,816.76	0.29
HEINEKEN NV 0% 25/04/2024	13,000,000.00	99.70	EUR	12,960,867.66	0.21
HSBC CONTINENTAL EUROPE SA ESTERCAP+0.31	20,000,000.00	100.04	EUR	20,423,468.29	0.33
HSBC CONTINENTAL EUROPE SA ESTERCAP+0.32	50,000,000.00	100.04	EUR	50,890,431.56	0.83
IBERDROLA INTERNATIONAL BV 0% 06/05/2024	40,000,000.00	99.58	EUR	39,830,238.00	0.65
IBERDROLA INTERNATIONAL BV 0% 10/04/2024	50,000,000.00	99.87	EUR	49,932,995.00	0.82
IBERDROLA INTERNATIONAL BV 0% 12/04/2024	50,000,000.00	99.84	EUR	49,921,845.00	0.82
IBERDROLA INTERNATIONAL BV 0% 13/05/2024	50,000,000.00	99.50	EUR	49,748,320.50	0.81
IBERDROLA INTERNATIONAL BV 0% 22/04/2024	50,000,000.00	99.73	EUR	49,866,169.50	0.82
ING BANK NV ESTERCAP+0.28 20/03/2025 CP	25,000,000.00	99.94	EUR	25,008,186.95	0.41
ING BANK NV ESTERCAP+0.32 26/09/2024 CP	25,000,000.00	100.05	EUR	25,552,967.10	0.42
ING BANK NV ESTERCAP+0.33 07/10/2024 CP	30,000,000.00	100.05	EUR	30,626,768.35	0.50
ING BANK NV ESTERCAP+0.345 08/10/2024 CP	25,000,000.00	100.06	EUR	25,523,075.49	0.42
ING BANK NV ESTERCAP+0.395 31/05/2024 NE	40,000,000.00	100.05	EUR	41,423,369.12	0.68
INTESA SANPAOLO BANK IRELAND PLC 0% 03/1	35,000,000.00	97.96	EUR	34,284,590.20	0.56
INTESA SANPAOLO BANK IRELAND PLC 0% 22/0	30,000,000.00	99.73	EUR	29,919,900.30	0.49
INTESA SANPAOLO BANK IRELAND PLC 0% 24/0	20,000,000.00	99.04	EUR	19,807,482.20	0.32
INTESA SANPAOLO BANK LUXEMBOURG S.A. 0%	40,000,000.00	99.57	EUR	39,826,433.60	0.65
INTESA SANPAOLO BANK LUXEMBOURG S.A. 0%	30,000,000.00	99.24	EUR	29,773,236.30	0.49
INTESA SANPAOLO BANK LUXEMBOURG S.A. 0%	30,000,000.00	98.86	EUR	29,659,295.10	0.49
INTESA SANPAOLO BANK LUXEMBOURG S.A. 0%	25,000,000.00	96.42	EUR	24,106,247.00	0.39
INTESA SANPAOLO BANK LUXEMBOURG S.A. 0%	25,000,000.00	96.26	EUR	24,065,651.75	0.39
JOHNSON CONTROLS INTERNATIONAL PLC 0% 28	41,000,000.00	98.99	EUR	40,584,875.00	0.66
JOHNSON CONTROLS INTERNATIONAL PLC 0% 28	17,500,000.00	98.99	EUR	17,322,812.50	0.28
JOHNSON CONTROLS INTERNATIONAL PLC 0% 28	4,000,000.00	98.99	EUR	3,959,500.24	0.06
LA BANQUE POSTALE SA ESTERCAP+0.105 10/0	30,000,000.00	100.00	EUR	30,264,806.95	0.50
LAGARDERE SA 0% 09/05/2024 NEUCP	6,000,000.00	99.54	EUR	5,972,131.68	0.10
LAGARDERE SA 0% 09/05/2024 NEUCP	5,000,000.00	99.54	EUR	4,976,776.40	0.08

BNP PARIBAS CASH INVEST

Inventaire des instruments financiers au 28 Mars 2024

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
LLOYDS BANK CORPORATE MARKETS PLC 0% 13/	30,000,000.00	99.16	EUR	29,748,874.20	0.49
LLOYDS BANK CORPORATE MARKETS PLC 0% 22/	15,500,000.00	99.73	EUR	15,458,828.75	0.25
LOCATION DEQUIPEMENTS COMPAGNE 0% 26/04/	37,000,000.00	99.69	EUR	36,885,430.24	0.60
MACQUARIE BANK LTD 0% 13/12/2024	25,000,000.00	97.31	EUR	24,326,590.25	0.40
MAINE ANJOU ET BASSE-NORMANDIE (CAISSE F	30,000,000.00	100.03	EUR	30,721,513.34	0.50
MAINE ANJOU ET BASSE-NORMANDIE (CAISSE F	25,000,000.00	100.03	EUR	25,401,950.63	0.42
MITSUBISHI UFJ TRUST + BANKING CORPORATI	50,000,000.00	99.81	EUR	49,905,853.00	0.82
MITSUBISHI UFJ TRUST + BANKING CORPORATI	35,000,000.00	99.17	EUR	34,710,791.15	0.57
MITSUBISHI UFJ TRUST + BANKING CORPORATI	18,000,000.00	99.27	EUR	17,868,770.64	0.29
MIZUHO BANK LTD 0% 08/04/2024	50,000,000.00	99.89	EUR	49,944,576.50	0.82
MIZUHO BANK LTD 0% 14/11/2024	25,000,000.00	97.58	EUR	24,395,878.50	0.40
MUFG BANK LTD 0% 09/04/2024	75,000,000.00	99.88	EUR	74,908,561.50	1.23
NATWEST MARKETS NV 0% 08/10/2024	22,000,000.00	97.95	EUR	21,548,062.14	0.35
NORDEA BANK ABP, LONDON BRANCH 0% 04/11/	16,000,000.00	97.71	EUR	15,633,067.84	0.26
NORD EST (CAISSE REGIONALE DE CREDI ESTE	20,000,000.00	100.05	EUR	20,490,899.63	0.34
OCEAN(CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL)	30,000,000.00	100.03	EUR	30,719,213.27	0.50
OCEAN(CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL)	20,000,000.00	100.01	EUR	20,183,089.34	0.33
OCEAN(CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL)	7,000,000.00	100.01	EUR	7,085,419.72	0.12
ORANGE SA 0% 15/04/2024 NEUCP	12,000,000.00	99.81	EUR	11,977,231.08	0.20
PALATINE SA ESTERCAP+0.34 25/09/2024 NEU	30,000,000.00	100.05	EUR	30,671,925.51	0.50
PR FINANCE S.A. 0% 06/05/2024 NEUCP	50,000,000.00	99.58	EUR	49,787,797.50	0.81
RCI BANQUE SA 0% 04/06/2024 NEUCP	60,000,000.00	99.24	EUR	59,546,155.80	0.97
RENAULT CREDIT INTERNATIONAL SA BANQUE 0	10,000,000.00	97.60	EUR	9,760,380.80	0.16
REPSOL EUROPE FINANCE SARL 0% 15/05/2024	40,000,000.00	99.47	EUR	39,789,615.60	0.65
REPSOL EUROPE FINANCE SARL 0% 16/04/2024	50,000,000.00	99.80	EUR	49,899,560.00	0.82
SANTANDER CONSUMER BANK AG 0% 15/11/2024	50,000,000.00	97.55	EUR	48,775,732.50	0.80
SANTANDER CONSUMER FINANCE SA 0% 24/06/2	40,000,000.00	99.04	EUR	39,614,808.80	0.65
SOCIETE GENERALE SA ESTERCAP+0.305 04/03	50,000,000.00	99.97	EUR	50,108,043.76	0.82
SOCIETE GENERALE SA ESTERCAP+0.32 02/09/	50,000,000.00	100.05	EUR	51,183,615.18	0.84
SOCIETE GENERALE SA ESTERCAP+0.33 31/05/	50,000,000.00	100.04	EUR	51,641,178.61	0.84
SOCIETE GENERALE SA ESTERCAP+0.33 31/05/	25,000,000.00	100.04	EUR	25,809,948.90	0.42
SOCIETE GENERALE SA ESTERCAP+0.34 31/05/	30,000,000.00	100.04	EUR	31,056,674.01	0.51
STANDARD CHARTERED BANK AG 0% 21/10/2024	35,000,000.00	97.82	EUR	34,236,075.30	0.56

BNP PARIBAS CASH INVEST

Inventaire des instruments financiers au 28 Mars 2024

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
STANDARD CHARTERED BANK ESTERCAP+0.37 23	40,000,000.00	100.07	EUR	40,774,280.49	0.67
STANDARD CHARTERED BANK 0% 15/04/2024	25,000,000.00	99.81	EUR	24,952,926.50	0.41
STANDARD CHARTERED BANK 0% 22/08/2024	25,000,000.00	98.42	EUR	24,606,159.25	0.40
SUD RHONE ALPES(CAISSE REGIONALE DE CRED	25,000,000.00	100.03	EUR	25,426,544.26	0.42
SUMITOMO MITSUI BANKING CORP/BRUSSELS 0%	70,000,000.00	99.50	EUR	69,648,468.40	1.14
SUMITOMO MITSUI BANKING CORP/BRUSSELS 0%	60,000,000.00	99.58	EUR	59,745,966.00	0.98
SUMITOMO MITSUI BANKING CORPORATION, SUC	50,000,000.00	99.64	EUR	49,821,976.50	0.82
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 0% 07/02/2025	25,000,000.00	96.86	EUR	24,214,480.75	0.40
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 0% 07/05/2024	30,000,000.00	99.57	EUR	29,871,805.80	0.49
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 0% 12/03/2025	50,000,000.00	96.58	EUR	48,288,167.50	0.79
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 0% 14/01/2025	25,000,000.00	97.07	EUR	24,267,019.75	0.40
SYSCO EU II SARL 0% 18/04/2024	4,000,000.00	99.78	EUR	3,991,074.00	0.07
TELEFONICA EUROPE BV 0% 04/09/2024	50,000,000.00	98.26	EUR	49,128,260.50	0.80
TELEFONICA EUROPE BV 0% 05/06/2024	19,000,000.00	99.23	EUR	18,854,206.54	0.31
THE TORONTO DOMINION BANK (LONDON) 0% 12	30,000,000.00	98.24	EUR	29,471,517.00	0.48
THE TORONTO-DOMINION BANK 0% 18/06/2024	50,000,000.00	99.12	EUR	49,558,513.00	0.81
TRATON FINANCE LUXEMBOURG SA 0% 31/05/20	19,000,000.00	99.29	EUR	18,865,835.87	0.31
UBS AG/LONDON 0% 25/06/2024	40,000,000.00	99.03	EUR	39,613,640.40	0.65
UNICREDIT SPA ESTERCAP+0.17 12/09/2024 C	50,000,000.00	99.98	EUR	50,084,149.07	0.82
VALEO SA 0% 12/06/2024 NEUCP	20,000,000.00	99.16	EUR	19,831,293.20	0.32
VATTENFALL AB 0% 10/06/2024	60,000,000.00	99.18	EUR	59,510,341.80	0.97
VINCI SA +0.08 07/06/2024 NEUCP	32,000,000.00	99.98	EUR	32,071,657.61	0.52
VINCI SA ESTERCAP+0.11 27/06/2024 NEUCP	50,000,000.00	99.98	EUR	49,999,556.64	0.82
Titres d'OPC				253,918,225.03	4.15
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne				253,918,225.03	4.15
BNPP INSTICASH EUR 1D LVNAV INC	1,774,954.3538	143.06	EUR	253,918,225.03	4.15
Instruments financiers à terme				1,692,407.85	0.03
Swap de taux				1,692,407.85	0.03
IRS260	14,500,000.00	-	EUR	49,910.85	-
IRS265	24,000,000.00	-	EUR	55,115.72	-
IRS272	30,000,000.00	-	EUR	41,122.55	-
IRS273	14,800,000.00	-	EUR	21,182.67	-
IRS274	38,500,000.00	-	EUR	79,831.83	-

BNP PARIBAS CASH INVEST

Inventaire des instruments financiers au 28 Mars 2024

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
IRS277	38,500,000.00	-	EUR	78,668.26	-
IRS285	38,500,000.00	-	EUR	102,519.92	-
IRS294	28,500,000.00	-	EUR	99,550.63	-
IRS296	38,500,000.00	-	EUR	130,818.08	-
IRS297	19,000,000.00	-	EUR	62,872.78	-
IRS298	24,000,000.00	-	EUR	79,524.58	-
IRS310	29,000,000.00	-	EUR	80,903.92	-
IRS318	30,000,000.00	-	EUR	68,241.26	-
IRS327	28,500,000.00	-	EUR	65,033.78	-
IRS333	48,000,000.00	-	EUR	56,078.26	-
IRS337	38,000,000.00	-	EUR	18,124.68	-
IRS338	29,000,000.00	-	EUR	13,139.38	-
IRS339	19,000,000.00	-	EUR	7,729.95	-
IRS342	41,500,000.00	-	EUR	30,926.22	-
IRS357	28,800,000.00	-	EUR	1,385.51	-
IRS376	24,000,000.00	-	EUR	14,329.04	-
IRS397	28,500,000.00	-	EUR	21,482.10	-
IRS408	33,500,000.00	-	EUR	-17,564.79	-
IRS410	23,800,000.00	-	EUR	-14,124.47	-
IRS413	21,000,000.00	-	EUR	-4,756.19	-
IRS414	15,300,000.00	-	EUR	12,907.72	-
IRS415	24,000,000.00	-	EUR	14,296.61	-
IRS416	23,500,000.00	-	EUR	15,407.81	-
IRS418	9,500,000.00	-	EUR	961.97	-
IRS419	18,500,000.00	-	EUR	7,069.46	-
IRS420	14,700,000.00	-	EUR	8,276.88	-
IRS421	39,500,000.00	-	EUR	6,386.75	-
IRS422	38,500,000.00	-	EUR	110,072.74	-
IRS423	58,500,000.00	-	EUR	48,566.44	-
IRS424	19,500,000.00	-	EUR	14,178.77	-
IRS426	24,000,000.00	-	EUR	61,281.35	-
IRS427	49,500,000.00	-	EUR	7,175.07	-
IRS428	49,000,000.00	-	EUR	40,603.32	-
IRS429	34,000,000.00	-	EUR	66,897.49	-
IRS430	24,000,000.00	-	EUR	78,570.52	-
IRS431	14,500,000.00	-	EUR	3,272.10	-

BNP PARIBAS CASH INVEST

Inventaire des instruments financiers au 28 Mars 2024

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
IRS432	19,500,000.00	-	EUR	8,261.37	-
IRS433	6,500,000.00	-	EUR	962.97	-
IRS434	5,000,000.00	-	EUR	578.91	-
IRS435	9,700,000.00	-	EUR	9,786.58	-
IRS436	24,000,000.00	-	EUR	48,090.51	-
IRS437	19,500,000.00	-	EUR	7,890.22	-
IRS438	39,500,000.00	-	EUR	4,475.92	-
IRS439	14,500,000.00	-	EUR	1,679.13	-
IRS440	12,500,000.00	-	EUR	1,533.33	-
IRS441	19,700,000.00	-	EUR	2,108.62	-
IRS442	7,400,000.00	-	EUR	439.25	-
IRS443	58,000,000.00	-	EUR	1,564.14	-
IRS444	49,000,000.00	-	EUR	-8,476.80	-
IRS445	24,000,000.00	-	EUR	-6,329.69	-
IRS446	48,200,000.00	-	EUR	13,647.39	-
IRS447	48,700,000.00	-	EUR	-8,799.75	-
IRS448	24,000,000.00	-	EUR	-15,409.26	-
IRS449	24,000,000.00	-	EUR	-7,566.51	-
Créances				1,393,300.98	0.02
Dettes				-2,287,516.38	-0.04
Dépôts				-	-
Autres comptes financiers				886,734,725.51	14.51
TOTAL ACTIF NET			EUR	6,112,325,118.15	100.00